



Thônex

procès-verbal
séance du 18 juin 2019

présents :

Messieurs Decrey Philippe
Kilcher Marc
Uehlinger Pascal

maire
conseiller administratif
conseiller administratif

Monsieur Da Silva Bruno

président du conseil municipal

Mesdames

Bersier Julie
Giacobino Nadia
Gregori Katia
Macchiavelli Marta

Mägli Catherine
Oppliger Danielle
Tercier Heidi

Messieurs

Agraniou Sami
Avigdor Daniel
Calame Philippe
Camuglia Joseph
Constantin Marcel
Germann Martin
Knörr Stephen

Leutenegger Bastien
Nicolet Alain
Saudan Guy
Simoes José
Stark Richard
Üregen Ali
Zaugg Philippe

excusés

Edouard Houman
Philippe Noël

Ashwani Singh
Florian Wünsche

ordre du jour – discussion et vote sur :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mai 2019
2. Communications du bureau du conseil municipal.
3. Communications du conseil administratif.
4. Rapports des commissions.
5. Demande d'un crédit de réalisation de CHF 722'000,- en vue de l'extension du parking de la piscine. (DA-18-40)
6. Demande d'un crédit d'engagement complémentaire de CHF 177'000,- en vue du financement des aménagements de surface et infrastructures sur la voie verte CEVA. (DA-19-11)
7. Demande d'un crédit de CHF 115'000,- en vue de la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'immeuble locatif propriété de la commune sis au 16, avenue Tronchet. (DA-19-12)



8. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 350'000,- pour la pose d'un enrobé sur certains cheminements du cimetière. (DA-19-13)
9. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 265'000,- pour la dernière étape de « Thônex-Ville Propre » et constitution de servitudes. (DA-19-14)
10. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 147'600,- en vue de l'acquisition de deux véhicules voirie. (DA-19-15)
11. Projet de motion déposé dans le délai réglementaire par le groupe libéral-radical (PLR) intitulé : « Ne polluez pas nos eaux ». (MM-19-03)
12. Projet de motion déposé dans le délai réglementaire par les Verts de Thônex (VE) et la Gauche Sociale (GS) intitulé : « pour une égalité de fait entre les genres en ville de Thônex ». (MM-19-04)
13. Projet de motion déposé dans le délai réglementaire par la Gauche Sociale (GS) intitulé : « pour une piste cyclable à l'avenue de Thônex ». (MM-19-05)
14. Projet de résolution déposé dans le délai réglementaire par la Gauche Sociale (GS) relatif à l'élaboration du budget 2020. (RM-19-04)
15. Propositions du conseil administratif.
16. Questions écrites.
17. Propositions individuelles

*

M. le président ouvre la séance à 20h03 et souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux et conseillères municipales. Il salue la présence des autorités, des membres de l'administration communale ainsi que de celle du public.

0. Hommage :

En préambule à l'ouverture de la séance, M. le président souhaite rendre hommage à un grand thônésien qui est décédé récemment, M. Sigurd Maxwell.

M. Sigurd Maxwell, né le 10 octobre 1941 est décédé le 20 mai 2019 à l'âge de 78 ans.

Il avait été conseiller municipal et avait notamment occupé les fonctions de vice-président de la commission de l'environnement, parcs, promenades, circulation, transports et était membre de diverses commissions, à savoir celles de l'urbanisme, travaux et bâtiments, écoles et affaires sociales.

M. Maxwell s'est vu décerné le mérite Thônésien en 2012 pour son importante contribution à faire revivre la ligne Annemasse/Eaux-Vives qui a entraîné la création du CEVA. Il était également fondateur de l'association Alp-Rail.

Afin de lui rendre hommage, M. le président demande à l'assemblée de se lever et d'observer une minute de silence en sa mémoire.

L'assemblée se lève et observe une minute de silence.



1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mai 2019

page 1071

Au point 4.2 :

- *La séance a été levée à ~~22h35~~ 20h35.*

Sous réserve de cette correction, le procès-verbal de la séance du 14 mai 2019 est approuvé par 20 voix pour et 1 abstention.

2. Communications du bureau du conseil municipal

2.1. Courrier du président du conseil municipal en réponse à la pétition places de jeux quartier du Curé-Desclouds et la suite qui a été donné sur ce point

Concernant la pétition des jeux pour enfants dans le quartier du Curé-Desclouds, M. le président rappelle que ce point avait déjà été traité lors de précédentes séances mais procède tout de même à un bref historique. Il y a de cela quelques mois, les jeux avaient été enlevés en raison de leur vétusté. L'absence de remplacement des jeux a donné lieu à un soulèvement local des habitants qui se sont constitués en collectif pour demander la réhabilitation de ces jeux. Une réponse tardant à venir, le collectif a récemment écrit à la mairie pour l'informer qu'une régie bloquait toujours le lancement des travaux. En qualité de président du conseil municipal, M. le président a écrit à la régie concernée pour l'informer que la mairie avait donné le feu vert à sa propre régie active dans le quartier et que la commune portait un intérêt important à la réalisation de ces travaux. M. le président informe que la situation s'est visiblement débloquée et que les travaux devraient commencer au courant de l'été.

2.2. A 23h, il sera passé au point 15 de l'ordre du jour : « *propositions du conseil administratif* ».

3. Communications du conseil administratif

3.1. M. Philippe Decrey, maire

3.1.1. Fermeture du chemin du Foron

Le lundi 22 et le mardi 23 juillet, des perturbations sont attendues au niveau de la douane de Moillesulaz et en particulier sur le chemin du Foron qui sera fermé pour permettre l'installation des crayons Caran d'Ache sur le giratoire.

3.1.2. Exercice plan catastrophe

Un exercice d'ampleur concernant un plan de catastrophe aura lieu le 13 septembre. Un grand nombre de personnes seront mobilisées à cette fin.



Tous les corps constitués seront mobilisés et 1'000 figurants sont attendus. L'exercice débutera à 7h00 et durera jusqu'à 20h00. Il y aura passablement de mouvements sur la commune. Des informations seront faites à la population. La voie verte sera fermée pendant la durée de l'exercice.

3.1.3. Fête sans frontière

La fête sans frontière se tiendra le 14 septembre. A cette occasion la douane de Moillesulaz sera fermée de 6h00 à 24h00. Différentes animations seront proposées ainsi que des stands pour se restaurer. M. Decrey encourage les conseillers municipaux à noter cette date et espère les rencontrer lors de cette manifestation.

3.2. M. Marc Kilcher, conseiller administratif

Pas de communication.

3.3. M. Pascal Uehlinger, conseiller administratif

3.3.1. Remarques liminaires

M. Uehlinger se dit relativement déçu de la disposition de la présente assemblée. Le conseil administratif avait fait la demande que personne ne puisse passer derrière ses écrans notamment en raison de la confidentialité des données sur lesquelles ses membres travaillent. M. Uehlinger informe qu'il se rendra à la place qui lui a été réservée pour les points qui le concernent mais qu'il travaillera depuis une autre place le reste de la séance.

M. Uehlinger et M. Kilcher quitteront la séance à 22h20 car ils ont une réunion à 22h30 aux Communaux d'Ambilly pour faire les essais de lumières qui illumineront le mail central.

3.3.2. Rue François-Jacquier

Le PLQ a commencé, une première allée est en cours et une deuxième devrait commencer prochainement.

3.3.3. Mail central Belle-Terre

Une réplique miniature du futur mail central a été réalisée. Sur cette réplique se trouvent le trottoir, la piste cyclable, la voie de circulation ainsi que la partie centrale avec les différentes possibilités d'aménagement. Cette réplique montre que les voies de circulation représentent une petite partie de ces 34 mètres linéaires. Concernant la partie centrale qui devait être bétonnée sur toute la longueur, le conseil administratif a finalement demandé que de la matière naturelle soit mise en place.

3.3.4. Ecole Belle-Terre

Les travaux avancent. Un rendez-vous de chantier avec la commission des travaux élargie au conseil municipal se tiendra probablement au mois de septembre.



3.3.5. Chantier extension mairie : chemin du Bois-des-Arts

La salle Louis-Valencien est terminée. Le fond de fouille a été mis en grave et la rampe commence à se dessiner. Les travaux de maçonnerie vont débuter après les promotions. Au sol, le CAD a été posé. Le chantier avance bien.

3.3.6. Chantier extension mairie : avenue Tronchet

Les palplanches qui ont été mises en place sont rapidement et très bien rentrées dans le sol. La vibration générée par leur installation a causé quelques dégâts à la maison voisine. Une évaluation de ces dommages collatéraux est en cours et il sera nécessaire d'adapter la façon de travailler sur cet espace, ce qui engendrera probablement une augmentation des coûts.

3.3.7. Mise en séparatif des collecteurs collectifs privés secteur plein sud

La mise en séparatif de ce chemin est une obligation légale. La commune peut solliciter des habitants jusqu'à CHF 25'000.- de leurs deniers pour participer à ces travaux, le solde étant payé par la commune via le fonds intercommunal d'assainissement (FIA). M. Uehlinger fait savoir que sur ce chemin, la lumière doit aussi être refaite et que l'enrobé est en très mauvais état. Une réunion s'est tenue avec les propriétaires du chemin le 17 juin 2019 lors de laquelle il a été demandé aux propriétaires s'ils souhaitent maintenir le « libre accès » sur la zone des Communaux d'Ambilly. Dans cette optique, la commune pourrait entrer en matière pour assainir l'ensemble du chemin aux frais du FIA car des accords pourraient être trouvés. En contrepartie, les propriétaires devraient céder le chemin à la commune. La commune deviendrait ainsi propriétaire du chemin et pourrait garantir l'accès au public et aux Communaux d'Ambilly. Lors de la réunion, les propriétaires avaient des avis partagés. M. Uehlinger a rappelé que si le chemin a une connotation publique, la commune prend à sa charge la lumière et les canalisations alors que si le chemin est privé, les propriétaires seront traités comme tout privé et devront payer la lumière et jusqu'à CHF 25'000 par maison pour la mise en séparatif. A certains nouveaux propriétaires qui semblaient surpris par le fait qu'ils n'aient pas reçu d'informations de la part de la commune, l'OCEau est intervenu pour dire que les mesures sont des mesures imposées par l'Etat et pour lesquelles il est en charge de la procédure. L'OCEau a rappelé que si les CHF 25'000.- ne sont pas payés, les propriétaires risquent de voir leur bien grevé d'une hypothèque légale au profit de l'Etat. M. Uehlinger informe qu'une grande majorité des propriétaires semblent favorables à une cession à la commune pour que le chemin devienne public mais que pour que la transaction soit valable, tous les propriétaires doivent être d'accord. Les propriétaires doivent se réunir cet été pour prendre une décision et feront part de celle-ci probablement cet automne.



3.3.8. Caran d'Ache

L'enquête publique a commencé. Des remarques arriveront prochainement à l'Etat puis à la commune. Le sujet sera traité en commission de l'urbanisme à la rentrée.

3.3.9. Plan directeur communal

L'Etat a ouvert une enquête publique. Les gens vont pouvoir se prononcer jusqu'au 15 juillet. Un retour sera fait en commission de l'urbanisme où des remarques pourront être faites et ainsi continuer et achever le processus qui a été initié.

3.3.10. Avenue de Thônex

Le tuyau a apparemment été mal posé et l'OCEau a pris la décision de refaire le tout aux frais de l'entreprise qui n'a pas fait les travaux correctement. La commune ne peut pas se permettre de fermer la route comme cela a été fait pour les travaux précédents. Une solution a été trouvée et consiste à installer un second tuyau avant que le tuyau existant soit condamné. Des petits inconvénients sont attendus en septembre lorsque certains branchements seront effectués. Il y aura donc encore des travaux sur l'avenue de Thônex mais les perturbations du trafic devraient être minimales.

3.3.11. Potagers urbains chemin des Deux-Communes

Des démarches au chemin des Deux-Communes avaient été faites pour pouvoir développer des potagers urbains sur la zone de parking située entre les immeubles qui bordent la rue de Genève et les numéros impairs du chemin des Deux-communes. Les représentants de la copropriété se sont opposés au projet. Sur cette zone, le processus s'arrête donc pour la commune car elle ne peut pas réaliser ce projet sur le domaine privé sans l'accord des personnes concernées. D'autres zones vont être recherchées afin de pouvoir réaliser ce type de projet.

4. Rapport des commissions

4.1. M. Richard Stark, président de la commission des écoles, jeunesse, séance du 16 mai 2019 :

Ordre du jour

- 1) *Approbation du procès-verbal du 11 octobre 2018*
- 2) *Plan de mobilité scolaire (PMS) auditeurs : les membres de la commission police*
- 3) *Divers*

Assistent également à la séance :

- *M. Marc Kilcher, conseiller administratif*
- *M. De Oliveira, service technique*
- *Sgte Lacombe & le Cpl Quinodoz*



M. Kilcher explique qu'il s'agit de la suite du traitement de la motion MM-18-03 et que celle-ci se trouve sur le CMNet.

Sujets abordés :

Patrouilleuses scolaires et passages pour piétons, routes d'accès aux écoles, sécurité aux préaux, comportements des cyclistes, vitesse inadaptée aux abords des écoles.

Il n'y a pas de vote sur les sujets présentés.

La séance est levée à 20h55.

4.2. *Mme Giacobino, vice-présidente de la commission police, séance du 16 mai 2019 :*

Dans sa séance du 16 mai 2019 (qui s'est tenue conjointement avec la commission des écoles du fait de la présentation du plan de mobilité scolaire), la commission sports, police, militaire, a traité d'un seul point à son ordre du jour. Il s'agissait de traiter du domaine de la sécurité et l'action de la police municipale.

La séance s'est tenue en présence du conseil administratif délégué, M. Marc Kilcher, ainsi que de Mme Nathalie Lacombe, adjointe, et M. Alexandre Quinodoz, caporal (en remplacement de M. Patrick Moynat, chef de poste).

Mme Lacombe et M. Quinodoz nous ont présenté le bilan 2018 des actions de sécurité menées dans la commune par la police municipale, tout en nous brochant en même temps un tableau de l'évolution de la situation sur les dernières années.

La commission a également été informée des campagnes en cours et à venir, de la création de la newsletter, de la réorganisation du service (horaires et patrouilles) et du renforcement de l'îlotage (attribution de secteurs à chacun des agents de façon à assurer un meilleur lien avec les commerçants et habitants).

Il n'y avait pas de vote à l'ordre du jour de cette séance.

La séance a été levée à 20h50.

4.3. *M. le président, vice-président de la commission des travaux, bâtiments, visites du 21 mai 2019 :*

La commission a visité la station d'épuration de la Villette, station dans laquelle les commissaires ont pu avoir une présentation de l'avancée des travaux par les ingénieurs des SIG.

La commission s'est ensuite poursuivie au sein de la prochainement inaugurée brasserie thônesienne l'Apaisée. Le moment passé en ce lieu a été très agréable, ce qui montre que les projets communaux locaux valorisant le terroir peuvent se faire. La commission s'est donc conclue autour d'un apéritif très agréable en présence des différents acteurs de la brasserie.

4.4. *M. Alain Nicolet, président de la commission parcs, promenades, séance du 23 mai 2019 :*

Jeudi 23 mai 2019, a eu lieu une séance avec la commission des parcs & promenades, économie publique, emploi, voirie & cimetière.



En présence de M. Marc Kilcher conseiller administratif, M. Fortuna secrétaire général adjoint, M. Audemars responsable des espaces verts et M. Philippe responsable du service des routes.

Afin de ne pas refaire une commission supplémentaire au mois de juin, l'ordre du jour de notre séance a été très consistant, pour régler plusieurs dossiers de nos travaux en cours.

Tout d'abord, le procès-verbal de la séance du 30 avril 2019, a été approuvé par 4 voix pour et 4 abstentions.

Ensuite, Monsieur Kilcher nous a fait un point de situation sur la mutualisation de l'entretien de certains axes des routes cantonales. Il s'agit d'un accord tacite entre services Etat/Commune. C'est à l'unanimité que la commission a accepté de reconduire ce concept 3 mois de plus.

Également, nous avons travaillé la continuité (suite et fin) de l'opus III du projet « Thônex ville propre », à savoir plusieurs sujets que je reprendrai aux points 8, 9 et 10 de notre ordre du jour.

Et enfin, il nous a été fait un état des lieux des nouveaux aménagements à l'école Adrien Jeandin.

Dans les divers, il a été question de l'œuvre d'art qui doit être installée au Parc Munier et de la benne des déchets verts située au Centre de la voirie.

La séance a été levée à 20h01.

4.5. M. le président, président de la cohésion sociale, séance du 4 juin 2019 :

La commission a auditionné l'association 3ChêneAccueil, qui est venue se présenter ainsi que ses travaux menés dans l'accueil des migrants sur le territoire des Trois Chêne. Aucun vote n'était prévu à l'ordre du jour pour ce point. S'en est par contre suivi une discussion en présence des travailleurs sociaux hors murs. Après exposition d'un bilan fort complet de leurs activités, de leurs besoins et des différents projets menés, les travailleurs sociaux hors murs nous ont sollicité notamment pour une demande de postes supplémentaires qui étaient de postes, à leur avis, essentiels pour la bonne tenue de leurs activités. La commission a conclu par un vote positif à l'unanimité pour deux postes à 50%.

4.6. M. Philippe Calame, président de la commission des finances, séance du 6 juin 2019 :

Le procès-verbal de la séance du 2 mai 2019 est approuvé par 9 oui et 2 abstentions.

Point 4 - demande d'un crédit de CHF 795'000.-, en vue de l'aménagement d'un parc dans le secteur « Graveson-Marcelly ».

Certains commissaires souhaiteraient le retour en commission des parcs et promenades car entre temps, la problématique des skateurs a été portée à la connaissance de certains commissaires qui souhaiteraient s'assurer que cette problématique a été prise en compte dans le projet.

Les commissaires ont préavisé négativement cette demande de crédit amorti sur 40 ans, par 7 non, 3 oui et 2 abstentions.



5. Demande d'un crédit de réalisation de CHF 722'000,- en vue de l'extension du parking de la piscine. (DA-18-40)

M. Philippe Decrey, maire et conseiller administratif délégué à la circulation, rappelle que ce sujet a été discuté plusieurs fois aussi bien en commission qu'au conseil municipal. Il fait savoir que la dernière séance de la commission de la circulation s'est faite en commun avec la commission de l'urbanisme. Sur les questions posées, il a été demandé dans quel horizon temporel les différents propriétaires seraient prêts à vendre leurs biens. M. Decrey indique que M. Uehlinger et lui-même ont rencontré la famille Graff qui possède une maison dans le chemin de Marcelly. Cette famille ne pense pas vendre la maison avant une quinzaine d'années. La famille est consciente que la vente se fera à la commune puisque la zone est d'utilité publique. De manière informelle, M. Decrey a pris langue avec Mme Duret qui ne souhaite pas vendre sa maison et envisage d'y rester jusqu'à la fin de ses jours. Des questions portaient également sur l'abattage d'un arbre qui avait été dans un premier temps autorisé puis refusé. Suite à ce changement de position, M. Decrey a rencontré M. Pasquier sur place qui lui a confirmé que l'abattage de l'arbre était autorisé. Des questions se posent encore quant à une sortie sur la route de Jussy par l'ouverture de la barrière. Dans cette hypothèse, un arrêté doit être demandé à l'OCT pour mettre le chemin en sens unique. M. Decrey souhaite qu'une position claire soit prise sur le sujet en cause et estime que le projet est utile car d'autres projets ne sont pas envisageables avant que les maisons soient vendues. M. Decrey évoque la possibilité de tourner la piscine mais fait remarquer que cela impliquerait de supprimer toutes les places de stationnement ce qui ne lui semble pas une bonne solution.

M. Pascal Uehlinger, conseiller administratif délégué à l'urbanisme et aux finances, ajoute qu'il a pris contact avec la famille Adad qui n'est pas disposée à court terme à vendre. Concernant la problématique de l'arbre, M. Uehlinger fait part de son mécontentement vis-à-vis de l'Etat qui donne des réponses différentes selon l'interlocuteur en face, ce qu'il trouve relativement scandaleux sur le fond. M. Uehlinger ne souhaite pas donner d'a priori sur le dicastère de M. Decrey et ne va pas se prononcer sur le besoin ou non du parking mais il informe qu'au niveau de son dicastère de l'urbanisme, il va contacter les autres communes ainsi qu'une fondation pour trouver des solutions de financement. Les différents éléments perturbateurs ne vont pas le stopper et il va continuer le processus qui est de toute manière un processus qui est long.

M. Joseph Camuglia, président de la commission de la circulation donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 7 mai 2019.

Les commissions réunies circulation, transport et commission urbanisme, environnement, s'est réunie le 7 mai 2019.

Il a été débattu des différentes propositions sur l'avenir de la zone piscine et de la salle des fêtes.

Il y a eu aussi le traitement de la pétition RM-18-06.

Aucun vote n'a été demandé.

La commission a été levée à 20h35.



M. Philippe Calame, président de la commission des finances, rappelle pour mémoire les conclusions de la séance du 6 décembre 2018.

La commission a approuvé cette demande de crédit par 9 pour, 1 contre et 3 abstentions.

La discussion est ouverte.

A titre préliminaire, M. Knörr rappelle qu'au cours des débats, il a plusieurs fois été dit qu'il fallait être conséquent avec les décisions prises et qu'il fallait suivre ce qui avait déjà été voté précédemment. Le groupe UDC s'est plongé dans les archives dont M. Knörr a sous les yeux une copie de la séance du 16 mai 1995 de la législature 1991-1995. Il donne lecture de la délibération n°136 qui a été acceptée par 18 voix pour et 5 abstentions :

Le conseil municipal décide de financer la construction d'un parking communal de 52 places dans le cadre de la construction d'un immeuble locatif par la CFPI et la fondation communale pour le logement ; d'ouvrir à cet effet au conseil administratif un crédit de CHF 1'300'000.-, de comptabiliser cette dépenses dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ; d'amortir cette dépense de CHF 1'300'000.- au moyen de 25 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 1996 à 2020 ; de lier le présent crédit à la disparition du parking en surface du chemin Marcelly et d'affecter cette parcelle à la piscine.

M. Knörr fait remarquer que cette délibération a 24 ans et qu'il est demandé une nouvelle fois d'investir CHF 722'000.- pour quelque chose qui aurait déjà dû disparaître et qui doit disparaître. Il rappelle que comme il s'agit d'une délibération, celle-ci est contraignante.

Cette délibération étant contraignante, M. le président demande à M. Guex si elle remet en cause les décisions qui seront éventuellement prises lors de cette séance. M. Guex indique qu'il est toujours possible de revenir en arrière. M. Calame ajoute que quelques années en arrière, le conseil municipal était revenu sur une délibération votée.

M. Knörr est d'avis qu'il faut commencer par procéder à un vote pour revenir sur cette délibération de 1995 avant de voter sur la demande de crédit.

[La séance est suspendue à 20h44 et reprend à 20h47]

Un complément d'information ayant été obtenu de la part du service juridique, M. le président propose, avant l'ouverture de la discussion sur le projet lui-même, de voter le point suivant :

Le conseil municipal décide

1. De rendre caduc le point numéro 5 de la délibération votée par le conseil municipal en date du 16 mai 1995 qui demandait la disparition du parking en surface au chemin de Marcelly

Ce point, s'il est voté, permettra la réalisation du projet et donc légitimera la discussion qui se tiendra ce soir. Si les conseillers municipaux refusent de rendre caduque cette délibération, il sera inutile d'ouvrir la discussion.



A M. Avigdor qui demande si durant ces 24 années, le point n'a pas déjà été annulé, M. le président indique qu'il préfère être prudent et l'annuler une seconde fois plutôt que de ne pas l'annuler du tout. M. le président donne une nouvelle fois lecture du point proposé et le soumet au vote.

– par 13 voix pour, 3 voix contre et 5 abstentions, le point est accepté.

La discussion est ouverte.

M. Knörr donne lecture de la position des groupes MCG et UDC :

Ce soir nous sommes appelés à nous prononcer sur un crédit qui a été sur bien des points révélateur.

En premier, après avoir entendu en conférence de presse Madame Esther Alder avouer qu'à Genève l'unique moyen de transport pratique et efficace est l'automobile, nous ne pouvons pas boudier notre plaisir, lorsqu'au cours des débats, la même couleur politique déclare que dépenser 722'000.- Chf pour un parking n'est que « brouille » car grâce à l'arrivée en masse de voitures, il sera rapidement rentabilisé. Encore un petit effort et bientôt les Roses-Verts abandonneront leur dogme du tout Lithium! Ce métal qui pourrait faire passer les déchets nucléaires pour des simples amuse-gueules.

En deuxième, force est de constater que le résultat escompté par la création de ce parking pourrait être obtenu quasiment sans bourse délier. Il suffirait de supprimer une simple barrière ! Barrière dont nous sommes propriétaire, située sur un terrain qui nous appartient. Cette opportunité a déclenché une telle levée de boucliers qu'il devient possible de s'interroger sur l'origine du « pré-carré » si âprement défendu.

Enfin présenter la sortie sur l'avenue Tronchet comme la panacée universelle est péremptoire. Au contraire elle est des plus accidentogène. En effet, il s'agit là « de pénétrer à la circulation » expression que nous empruntons aux experts de l'OCT muni de doctorat, sur une artère avec un double sens de circulation et une voie de bus. Artère qui par son affectation est destinée à voir sa fréquentation piétonnière fortement croître et sur laquelle de par sa largeur il sera impossible de marquer et tracer un passage protégé sans un refuge entre les deux sens de circulation et un autre entre la circulation automobile et la voie de bus.

Les groupes MCG et UDC ne voteront pas ce crédit.

M. Stark rappelle qu'en début de séance, M. Decrey a fait savoir que la barrière ne posait pas de problème et qu'il suffirait de demander à l'administration cantonale une autorisation pour pouvoir ensuite l'enlever. De ce fait, M. Stark s'étonne que cette information officielle n'arrive en séance plénière que ce soir. D'autre part, M. Stark rappelle que le groupe UDC a souvent fait la remarque que le crédit demandé va être dépensé non seulement pour un parking mais également pour ouvrir un accès sur une voie qui va être de plus en plus fréquentée et qu'il était déjà possible d'utiliser tant dans un sens que dans l'autre. Il fait remarquer que ceux qui vont voter pour ce crédit, vont voter un crédit avec l'argent des contribuables pour un projet qui n'est pas nécessaire dans sa grande majorité.

M. Leutenegger souhaite faire remarquer à M. Knörr qu'il est mal renseigné et que Mme Alder ne fait pas partie de la Gauche Sociale. Le fait qu'elle apprécie les voitures n'est pas le problème de la Gauche Sociale mais des Verts.



Concernant l'extension du parking, M. Leutenegger relève qu'il ne s'agit pas à sa connaissance de réaliser un immense parking flambant neuf et luxueux, il s'agit de rénover un parking qui est en piteux état et qui est emprunté par les habitants du nord de la commune pour se rendre à l'école Marcelly.

La rénovation de ce parking permettrait d'avoir une circulation à sens unique au chemin Marcelly qui serait plus sûre pour les piétons et les cyclistes qui se rendent à l'école. Il y a clairement des améliorations à apporter pour la sécurité des enfants car en l'état actuel, les voitures qui se croisent sur le chemin le font sur le trottoir ce qui est très dangereux. M. Leutenegger rappelle que la réalisation de ce parking était également couplée à la réalisation de la pétition qui demandait de réserver le couvert derrière l'école uniquement aux vélos et ne plus permettre aux scooters de s'y garer. En outre, il a été dit que le projet permettrait de faire les travaux nécessaires afin de créer des places de stationnement corrects pour les scooters et ainsi de supprimer les places du couvert en apposant une interdiction de stationnement pour les scooters. M. Leutenegger relève que le projet répond simplement aux besoins exprimés par les comuniers. De plus, le financement de cette rénovation est peu coûteux et pourra être amorti rapidement grâce au parcomètre. M. Leutenegger ne comprend pas quels arguments peuvent être avancés pour s'opposer à cette rénovation et ajoute qu'il ne voit pas quel autre projet immédiat pourrait voir le jour sur cet emplacement. La réalisation d'une éventuelle piscine coûterait plusieurs millions et M. Leutenegger n'est pas sûr que la commune puisse se permettre actuellement d'engager une telle somme. Il demande combien de temps encore il faut laisser le parking se détériorer, sachant qu'un projet ne risque pas de voir le jour à court terme.

M. Knörr soulève que M. Leutenegger amène des réponses qui ont déjà été entendues et que les groupes MCG et UDC ont pris position en connaissance de cause. Il ajoute que ces derniers temps, même si le budget est équilibré, il a été dit qu'il fallait tout de même faire attention. Si certains préfèrent privilégier la réalisation d'un parking plutôt que le bien des comuniers en touchant à leurs prestations, ce choix leur appartient.

Mme Tercier se demande si personne n'est gêné par le fait d'abattre un arbre pour un parking sachant qu'il y a de moins en moins d'arbres à Thônex car cela la dérange particulièrement. Elle ne comprend pas que ceux qui prônent la mobilité douce soient favorables à la réalisation de ce parking et estime que ce projet reviendrait à dépenser bêtement l'argent des contribuables.

M. Leutenegger soutient tout à fait un projet visant à installer que des parkings à vélos, il pense toutefois qu'un tel projet verrait s'opposer les personnes qui soutiennent le « tout voiture ».

M. Knörr trouve la position de M. Leutenegger bien tranchée. Il demande si un juste milieu ne peut pas exister entre les « tout vélo » et les « tout voiture » et indique que pour sa part il est pour le « tout respect » qu'il estime ne pas être du côté des deux-roues.

M. Stark estime qu'il faut effectivement pouvoir concilier plusieurs aspects (vélos, automobiles, sécurité, accès aux écoles, parking) mais est dérangé par une partie de la somme demandée qui concerne l'accès sur l'avenue Tronchet qui sera particulièrement dangereux. Concernant l'arbre, il se demande si la question ne devrait pas être renvoyée en commission pour qu'une décision soit prise sur son abattage.



Concernant les arbres, M. Decrey indique à Mme Tercier que les arbres qui sont abattus doivent être compensés et que l'arbre en question, s'il doit être abattu, sera dès lors compensé sur la parcelle.

M. Agraniou rappelle qu'il y a encore des gens qui roulent en voiture et que la piscine est utilisée par des habitants d'autres communes. Il fait remarquer que la création de places supplémentaires ne va pas uniquement être une dépense consentie par la commune mais que cette offre supplémentaire va également générer des recettes.

Pour rebondir sur les propos de M. Agraniou, Mme Gregori relève que ce sont donc les comuniers qui vont payer pour des usagers qui viennent d'autres communes et est d'avis que ce n'est pas une priorité.

M. Leutenegger fait remarquer que les usagers des autres communes vont également devoir payer le parcimètre et à ce titre financeront aussi une partie de la piscine. Il rappelle que ces usagers extra-communaux paient plus cher la piscine que les comuniers et qu'ils permettent donc également de financer les infrastructures de la commune.

M. Agraniou ajoute que si seuls les habitants de la commune de Thônex utilisaient la piscine, cette dernière serait sous-utilisée, consommerait plus et par conséquent coûterait encore plus cher.

M. Knörr estime que s'il est logique que les comuniers paient moins cher la piscine, il serait aussi logique qu'ils aient des places qui leur soient exclusivement réservées.

La parole n'étant plus demandée, M. Stark donne lecture du projet de délibération

extension du parking de la piscine – chemin de Marcelly
demande d'un crédit de CHF 722'000,-

- vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu l'étude de 2012 qui a permis d'évaluer les besoins en stationnement et a conclu favorablement à la construction d'un parking souterrain d'une capacité de 435 places au centre de la commune de Thônex et qui permettrait d'offrir ainsi des disponibilités pour les entités publiques et privées,
- attendu que la commune a cherché activement des solutions, notamment à travers un projet de parking souterrain derrière la salle des fêtes d'une capacité de 416 places, ce projet ayant été abandonné pour des raisons financières et économiques,
- attendu qu'en 2013, plus de 39 places de stationnement ont été supprimées à l'avenue Tronchet pour permettre la mise en site propre d'une voie de bus et que ces places de stationnement n'ont pas été remplacées depuis,



- attendu que le centre urbain de la commune souffre d'un manque évident de places de stationnement au regard des nombreuses activités qui se situent dans ce secteur,
- vu la construction prochaine, à l'avenue Tronchet, d'un nouveau bâtiment administratif dépourvu de places de stationnement,
- vu la récente acquisition de la parcelle n°2747 de la commune de Thônex - sise 23, av. Tronchet – permettant la création de 48 nouvelles places de stationnement pour les voitures et de 12 places pour les véhicules deux-roues, ce qui porte la capacité du parking de la piscine à un total de 81 places pour les voitures, 3 places pour les handicapés et 12 places pour les véhicules deux-roues,
- attendu que le croisement de véhicules sur le chemin Marcelly est difficile et qu'en accord avec l'office cantonal des transports, une nouvelle sortie sera créée sur l'avenue Tronchet instaurant, par la même occasion, un sens unique réglementé en zone 30km/h,
- vu l'exposé des motifs comprenant le descriptif des coûts et son devis présenté par le service technique communal,
- vu le préavis favorable de la commission de la circulation, transports émis dans sa séance du 4 décembre 2018,
- vu le préavis favorable de la commission des finances émis dans sa séance du 6 décembre 2018,
- vu la consultation des commissions circulation, transports et urbanisme, lors de la séance commune du 7 mai 2019,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

par 10 voix pour, 4 voix contre et 7 abstention, soit à la majorité

1. De rendre caduque le point numéro 5 de la délibération votée par le conseil municipal en date du 16 mai 1995 qui demandait la disparition du parking en surface au chemin de Marcelly.
2. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de réalisation de CHF 722'000,- en vue de l'extension du parking de la piscine au chemin de Marcelly, la réalisation d'une nouvelle voie de circulation permettant la sortie sur l'avenue Tronchet instaurant, par la même occasion, un sens unique réglementé en zone 30km/h.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette dépense de CHF 722'000,- au moyen de 10 annuités sous la rubrique n°6150.330 qui figurera au budget de fonctionnement dès la fin des travaux estimé à 2020.



5. D'autoriser le conseil administratif à contracter un emprunt jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point 1.
6. Demande d'un crédit d'engagement complémentaire de CHF 177'000,- en vue du financement des aménagements de surface et infrastructures sur la voie verte CEVA. (DA-19-11)

M. Philippe Decrey, maire et conseiller administratif délégué à la circulation, indique que cette demande de crédit vise à sécuriser les traversées de route au chemin du Foron et à la route de Jussy. Le coût de cette réalisation s'élève à CHF 130'000.-. A cette somme, s'ajoute un montant afin de pouvoir réaliser un enrobé sur le chemin du Foron. L'Etat qui a exigé la pose d'un enrobé de couleur plutôt qu'un enrobé noir va participer aux frais à hauteur de CHF 40'000.-. Le coût total de ce projet s'élève pour la commune à CHF 177'000.-.

M. Pascal Uehlinger, conseiller administratif délégué à l'urbanisme et aux finances, indique que la commission des finances a préavisé favorablement le projet à une très large majorité.

M. Philippe Calame, président de la commission finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 6 juin 2019 :

Les commissaires ont approuvé par 11 oui et 1 abstention cette demande de crédit complémentaire amorti sur 20 ans.

La discussion est ouverte.

M. Knörr souhaite savoir si l'alliance Rose-Verte compte voter ce crédit sachant qu'il n'a pas été précisé si l'architecture allait être non genrée. Il demande si une réponse peut lui être apportée et estime que si l'architecture est genrée, les membres de l'alliance Rose-Verte ne devraient pas voter le crédit.

Pour sa part et compte tenu de ce qui a été présenté en commission, M. Leutenegger est d'avis qu'il est d'une absolue nécessité d'aménager ce terrain qui est dangereux. Le groupe de la Gauche Sociale votera ce crédit.

M. Knörr se dit moyennement satisfait par la réponse de M. Leutenegger qui n'a pas démontré que le projet n'était pas genré.

Concernant les accès à la voie verte, Mme Macchiavelli explique que des accès créent des problématiques à une certaine partie de la population. Elle donne l'exemple de certaines femmes qui sont semi-autonomes et pour lesquelles les accès de la voie verte ne sont pas évidents. Mme Macchiavelli signale qu'elle observe cette problématique pour les femmes mais que la problématique s'étend à toutes les personnes à mobilité réduite ainsi qu'aux parents avec des poussettes.

M. Knörr remercie Mme Macchiavelli pour ces indications et de s'être rappelée juste au dernier moment qu'il existait également des hommes à mobilité réduite.

La parole n'étant plus demandée, M. Nicolet donne lecture de la délibération



aménagements de surface et infrastructures de la voie verte CEVA
demande d'un crédit d'engagement complémentaire de CHF 177'000,-

- vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- attendu que la ligne ferroviaire CEVA traverse la commune et qu'une voie verte dédiée à la mobilité douce et aux loisirs a été construite au-dessus de celle-ci avec le concours de la commune,
- vu le crédit d'investissement de CHF 900'000,- voté par le conseil municipal en date du 10 mai 2016, pour le financement des travaux d'aménagements de surface réalisés sur le tronçon communal d'environ 800 mètres,
- attendu qu'après une année d'utilisation de cette voie-verte certaines adaptations doivent être effectuées notamment en matière de sécurité des usagers à hauteur des croisements avec les voies cantonales et communales,
- attendu qu'une partie du tronçon n'est pas équipé d'enrobé facilitant la circulation des cycles car initialement prévu pour la détente,
- attendu que l'Etat de Genève a mis à disposition de la commune une partie de la parcelle n°6662, jouxtant la voie-verte, pour l'aménagement de cette zone de détente et de rencontres
- attendu qu'il convient également d'équiper ce nouvel espace,
- vu l'exposé des motifs du service technique communal,
- vu le préavis favorable de la commission des finances du 6 juin 2019,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

par 21 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit d'engagement complémentaire de CHF 177'000,- pour le financement des aménagements de surface et infrastructures pour la voie verte CEVA, par la pose d'un enrobé aux croisements routiers et sur le tronçon entre le chemin du Foron et la frontière nationale, ainsi que la création d'une zone de détente et de rencontre sur la parcelle n°6662 mise à disposition par l'Etat de Genève.
2. Ce crédit complémentaire sera amorti selon les annuités prévues lors du vote du crédit initial, soit jusqu'en 2036.



7. Demande d'un crédit de CHF 115'000,- en vue de la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'immeuble locatif propriété de la commune sis au 16, avenue Tronchet. (DA-19-12)

M. Pascal Uehlinger, conseiller administratif délégué aux travaux, bâtiments et aux finances, indique que cette demande de crédit concerne la pose de panneaux photovoltaïques sur l'immeuble locatif situé à côté de la salle des fêtes de Thônex.

L'investissement ne s'amortit pas dans la mesure où le bâtiment fait partie du patrimoine financier. 99.6% de l'énergie produite pourra être auto-consommée par l'auberge. Si le crédit est voté, la commune proposera à l'auberge un tarif 10% inférieur à celui des SIG, ce qui permettra d'amortir cet investissement en moins de 10 ans. Ce projet entre notamment dans le concept d'urbanisme et de développement durable. Ce type de projet peut être fait assez facilement et à moindre frais sur le toit des bâtiments communaux.

M. Philippe Calame, président de la commission finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 6 juin 2019 :

Les panneaux solaires proposés permettent plus de 99% d'autoconsommation entre le bâtiment locatif, la salle des fêtes et l'auberge communale, cela devrait permettre un retour sur investissement en environ 10 ans.

Les commissaires ont approuvé à l'unanimité, soit 12 voix, cette demande de crédit, sans amortissement car étant inscrit au patrimoine financier

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, Mme Gregori donne lecture de la délibération.

pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment locatif
sis à l'avenue Tronchet 16
demande d'un crédit de CHF 115'000,-

- vu les articles 30, al. 1, lettres e) et m) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- attendu que les bâtiments du site, comprenant la salle des fêtes, l'auberge communale et le bâtiment locatif sont de gros consommateur d'électricité,
- attendu que suite à la mise en place de panneaux photovoltaïques sur le toit de la piscine l'électricité produite est plus importante que prévue, ce qui est intéressant en terme de développement durable,
- vu la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment locatif du 16, avenue Tronchet afin d'alimenter l'auberge communale et que ces derniers figurent dans le patrimoine financier du bilan communal,
- attendu qu'il est possible de revendre la production électrique au gérant de l'auberge à un tarif légèrement inférieur à celui pratiqué par les Services Industriels de Genève (SIG),



- attendu que la pose de panneaux photovoltaïques bénéficie d'une rétribution unique (RU) de la Confédération figurant dans le programme d'encouragement aux énergies propres qui s'élève à CHF 11'600,-,
- vu le devis présenté par l'entreprise Hélios-énergies,
- vu l'exposé des motifs et le détail financier présenté par le service technique communal,
- vu le préavis favorable de la commission des finances lors de sa séance du 6 juin 2019,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

par 21 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de CHF 115'000,- en vue de la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment locatif, sis au 16, avenue Tronchet.
2. De comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine financier.

8. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 350'000,- pour la pose d'un enrobé sur certains cheminements du cimetière. (DA-19-13)

M. Marc Kilcher, conseiller administratif délégué aux parcs, promenades, voirie, cimetière, commence par rappeler que le glyphosate et tous les produits dérivés appelés communément désherbants sont bannis des administrations publiques et notamment des services des espaces verts dans la gestion des parcs. Dans ce cadre-là, M. Kilcher avait déjà eu l'occasion de présenter au conseil municipal le projet de réaménagement qui avait été souhaité pour le cimetière. Ce projet permettait de basculer les chemins du cimetière dans un système de semis avec une allée principale devant l'entrée du cimetière en asphalté. Ce projet qui a été validé par le conseil municipal et mis en place en 2016 a démontré ces limites notamment durant la période hivernale. En effet, sur les allées intérieures du cimetière, le service des espaces verts n'est pas en mesure d'assurer une propreté et un usage que les communiers sont en mesure d'attendre de la part de leur administration. Le crédit proposé vise à remédier à cette problématique par la pose d'un enrobé sur certains cheminements du cimetière. Après discussion, la commission des espaces verts a souhaité que les axes principaux à l'intérieur du cimetière soient asphaltés pour permettre une desserte correcte mais également pour permettre l'usage et les passages dans le cimetière en hiver, sans que le sol ne se transforme en un terrain boueux. La demande de crédit vise en fait à compléter l'exercice de 2016 qui n'a malheureusement pas dans sa formule initiale répondu à toutes les attentes. M. Kilcher fait part de la déception de l'administration concernant cet échec mais de sa satisfaction d'avoir pu trouver une solution.



M. Alain Nicolet, président de la commission parcs, promenades, voirie, cimetière donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 30 avril 2019 :

Lors de notre séance du 30 avril 2019 un des points concernait le cimetière de Thônex.

En préambule, M. Audemars nous a fait un exposé concernant les difficultés rencontrées pour rendre praticable les allées principales du cimetière.

En 2015, notre commission et le conseil municipal avait entériné la pose d'un tapis en dur sur l'entrée du cimetière pour embellir le site.

Par la suite, il avait été prévu de demander l'étude d'une extension de surface asphaltée sur les allées principales du cimetière, afin de rendre praticable l'accès aux tombes pour les personnes à mobilité réduite, ainsi qu'aux divers services communaux et entreprises funèbres.

Pour ce faire, M. Marc Kilcher et le service technique ont mandaté le bureau d'ingénieurs Ott et Uldry SA, pour réaliser un projet sur cette extension. M. Yannick Mathieu nous a présenté un projet bien ficelé et qui tient compte de l'écologie pour l'infiltration des eaux pluviales, principal souci des commissaires.

C'est à l'unanimité que la commission a préavisé favorablement la pose d'asphalte sur les allées principales du cimetière, ainsi que la réalisation d'un seul tenant des trois étapes proposées pour un montant de CHF 350'000.-.

M. Philippe Calame, président de la commission finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 6 juin 2019 :

Les commissaires ont préavisé positivement cette demande de crédit amorti sur 10 ans par 11 oui et 1 abstention.

La discussion est ouverte.

M. Knörr demande à l'alliance Rose-Verte s'il est utile de se pencher sur le genre de cet aménagement architectural ou si cela ne vaut pas la peine.

M. le président laisse ladite alliance Rose-Verte désigner un répondant pour la question qui a été posée.

M. Leutenegger se demande s'il est vraiment nécessaire de répondre à la question posée. M. Knörr a sans doute lu le projet de motion déposé par les Verts et la Gauche Sociale et s'est sans doute renseigné dessus. M. Leutenegger pense que M. Knörr peut attendre que la motion soit traitée pour faire ses remarques et traiter l'objet qui fait pour le moment l'objet de la discussion.

M. Zaügg donne lecture de sa position sur cet objet :

Cette demande de crédit de 350.000.- frs permettra aux personnes à mobilité réduite et aux personnes disposant de poussettes de pouvoir cheminer à l'intérieur du cimetière sans rencontrer le moindre problème de déplacement. Comme vous le savez, notre cimetière reçoit de nombreuses visites de personnes âgées dont certaines d'entre elles se déplacent à grande peine. On ne peut que se féliciter de voter ce crédit de 350'000.- frs.



Notre cimetière a bénéficié de plusieurs articles dans la presse communale et même internationale (ex. New York International Tribune) suite à une petite résidente qui accueillait les visiteurs à l'entrée du parc, ceci en aparté.

Je ne peux que vous soumettre de voter favorablement cette demande de crédit.

La parole n'étant plus demandée, M. Camuglia donne lecture de la délibération

pose d'enrobé sur certains cheminements du cimetière
demande d'un crédit d'engagement de CHF 350'000,-

- vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu le nouveau concept d'entretien du cimetière basé sur la gestion différenciée des cheminements accepté par le conseil municipal en date du 8 mars 2016,
- attendu que la mise en place de ce concept présente des faiblesses sur les chemins les plus fréquentés par les véhicules et qu'il ne donne pas entière satisfaction,
- vu que l'entrée du cimetière ainsi que la circulation entre le funérarium et le columbarium sont déjà équipés d'un enrobé depuis 2016,
- attendu qu'il convient de compléter certaines cheminements en enrobé pour créer une structure vertébrale garantissant une desserte facilitée par tout temps tout en réduisant, par la même occasion, les ressources nécessaires pour l'entretien des allées,
- vu l'exposé des motifs et le descriptif des coûts présenté par le service technique communal,
- vu le préavis favorable de la commission des parcs, promenades lors de sa séance du 30 avril 2019,
- vu le préavis favorable de la commission finances lors de sa séance du 6 juin 2019,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

par 21 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 350'000,-, pour la pose d'un enrobé sur certains cheminements du cimetière.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.



3. D'amortir cette dépense de CHF 350'000,- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 7710.330 dès la première année d'utilisation estimée à 2020.

9. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 265'000,- pour la dernière étape de « Thônex-Ville Propre » et constitution de servitudes. (DA-19-14)

M. Marc Kilcher, conseiller administratif délégué aux parcs, promenades, voirie, cimetière indique que ce sujet est passé en commissions et a été préavisé négativement par la commission des finances.

M. Kilcher a dès lors été amené à communiquer aux conseillers municipaux par e-mail davantage de détails qu'il va réitérer ce soir dans le cadre de ce projet.

Ce projet « Thônex-Ville Propre III » est le dernier chapitre de deux exposés des motifs que les conseillers municipaux avaient voté à l'unanimité et qui concernaient le développement au sein de la commune des infrastructures mobilières sur la route, des bacs à fleurs mais aussi du programme anti-tag qui avait été élaboré dans le cadre de « Thônex-Ville Propre I ». Ce projet « Thônex-Ville Propre III » ne devait en fait pas être à l'ordre du jour puisque lors du vote de « Thônex-Ville Propre II » en 2018, sur les recommandations du président de la commission des finances, il avait été prévu d'organiser la fin du remplacement des bacs de la commune en utilisant le budget de fonctionnement. M. Kilcher explique que suite aux aléas du deuxième semestre 2018, entre le service des espaces verts, lui-même, la préparation du budget, la validation par le conseil administratif puis la discussion au conseil municipal, le montant dédié principalement à la part du volet des bacs à fleurs a en fait été retirée du budget de fonctionnement et à ce titre-là devait repasser par un exposé des motifs et donc par un crédit d'engagement, lequel est proposé ce soir. En début d'année 2019, les collaborateurs du service des espaces verts ont procédé aux commandes selon la planification prévue, or, cette planification ne correspondait pas à la ligne dont ils disposaient dans le budget de fonctionnement. Par conséquent, au mois de mai, le service des espaces verts et M. Kilcher ont présenté le projet « Thônex-Ville propre III » en intégrant la problématique liée aux bacs à fleurs qui a été présentée de la manière la plus transparente possible. Malheureusement l'absence de M. Kilcher à la commission des finances ne lui a pas permis de donner ces informations aux commissaires.

M. Kilcher présente ensuite le projet « Thônex-Ville propre III » qui comporte trois volets. Le premier volet concerne la fin du remplacement des bacs à fleurs. Le deuxième volet concerne l'installation d'une œuvre d'art sur le giratoire devant le cimetière qui sera réalisée par des élèves de l'école des arts décoratifs de Genève. Le troisième volet concerne la création d'une liaison piétonne entre le parc des marronniers et le quartier Etienne-Chennaz et qui répond à une pétition lancée il y a presque deux ans et qui avait été traitée dans le cadre de la commission des parcs et promenades. La constitution d'une servitude de passage entre le chemin Louis-Valencien et le parc donne l'occasion d'installer un cadre qui permettra la réalisation probable d'une fontaine à eau et ainsi répondre en grande partie à la demande des pétitionnaires qui à l'époque souhaitaient l'intégration d'un point d'eau dans ce parc.



M. Alain Nicolet, président de la commission parcs, promenades, voirie, cimetière, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 23 mai 2019 :

*La continuité (suite et fin) de l'opus III du projet « Thônex ville propre » a concerné :
L'acquisition de bacs à fleurs pour compléter le dispositif et égayer en particulier les avenues Tronchet et Adrien Jeandin.*

Finaliser l'aménagement du giratoire des « Trois Cyprès ». En collaboration avec le Centre de formation professionnel du Petit-Lancy et notre service des espaces verts, la réalisation d'un arbre d'envergure (hauteur 3 mètres) en acier corten.

L'entretien du parc qui se trouve derrière la salle des Fêtes.

La liaison entre le parc de la salle des Fêtes et le quartier Etienne-Chennaz, côté chemin Louis Valencien.

Tous les points « Thônex ville propre » ont été acceptés à 7 voix pour et une abstention.

M. Philippe Calame, président de la commission finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 6 juin 2019 :

Selon informations communiquées en commission, certains achats ont déjà eu lieu avant l'approbation du crédit.

Après de nombreuses questions restées sans réponse en raison de l'absence du magistrat, les commissaires ont préavisé négativement cette demande de crédit par 5 non, 4 oui et 3 abstentions.

La discussion est ouverte.

M. Camuglia fait la déclaration suivante :

Ce qui importe de savoir c'est pourquoi une telle erreur de votre part a pu se produire.

Peut-être devriez-vous vous appuyer davantage sur cette administration communale qui est constituée d'une équipe de professionnels qui s'est toujours montrée compétente ou sur vos deux collègues qui pourront vous aiguiller sur les procédures en vigueur ?

Ceci étant dit, nous nous trouvons ici face à un dilemme. Soit nous acceptons ce crédit et nous cautionnons cette erreur, soit nous le refusons et nous retardons la réalisation de ce projet, et le fournisseur qui a accordé sa confiance à notre Commune devra attendre, ce qui n'est pas souhaitable. Nous sommes donc piégés par votre erreur et cette manière de faire.

Je vais donc refuser cette manière de faire et voterai non sur cet objet.

En tous les cas, de notre point de vue, ce type d'erreur ne doit plus se produire.

M. Knörr admet qu'une erreur s'est produite mais relève que le conseiller administratif en charge du dicastère a parfaitement tenu son rôle. Ce dernier a réagi, il a d'abord expliqué l'erreur et indiqué qu'elle allait être rectifiée.



L'erreur commise ne relève pas d'un voyage à Abu Dabi, du financement d'une campagne, d'un anniversaire ou d'une procédure artificiellement accélérée. Une erreur a été faite mais la réaction a été rapide, elle a été contrôlée et a été réparée. Le groupe UDC n'avait pas prévu d'intervention et souhaitait voir comment se développerait les débats.

Entre temps, des explications ont été données qui satisfont moyennement les membres du groupe UDC qui ont une liberté de vote sur ce sujet. Si les faits s'étaient produits entre 2017 et 2018, M. Knörr souhaite savoir si la réaction de l'alliance Rose-Verte aurait réagi aussi fortement que durant cette saison pré-électorale.

A titre personnel, M. Camuglia répond que sa réaction aurait été la même.

La parole n'étant plus demandée, M. Stark donne lecture de la délibération

Thônex ville propre – phase 3
demande d'un crédit d'engagement de CHF 265'000,-
et constitution de servitudes

- vu les articles 30, alinéa 1, lettres e) et k) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu la politique de valorisation des espaces publics voté le 21 juin 2016 par le conseil municipal afin de contribuer au sentiment de sécurité auprès de la population,
- vu les bilans positifs de Thônex ville propre 1 et 2 avec la mise en place de mesures et d'aménagements divers qu'il convient de finaliser en complétant les actions entreprises jusqu'à ce jour,
- vu le projet du service des espaces-verts qui comprend le remplacement des bacs à fleurs, l'aménagement d'un giratoire, l'entretien du parc situé à l'arrière de la salle des fêtes et sa liaison piétonne avec le quartier Etienne-Chennaz,
- vu le plan localisé de quartier 29105B, ch. Etienne Chennaz et Louis-Valencien qui prévoit la constitution de plusieurs servitudes de passage public à pieds et à cycles et en particulier sur les parcelles n°6687 et n°6688, propriété d'Orim SA (issues du DM 10/2017 de Thônex qui est en cours de transcription soit les ex-parcelles n°3856 et n°3855),
- vu les constructions réalisées par Orim SA, notamment sur la parcelle n°6687 qui se trouve en limite de la parcelle n°4446 propriété de la Ville de Thônex pour laquelle une servitude de distance et vue droite doit être constituée au profit de la parcelle n°6687 et en charge de la parcelle n°4446 qui est un parc public, mais qui en l'état appartient au domaine privé communal,
- vu le collecteur secondaire communal venant du chemin Louis Valencien qui traverse les parcelles n° 6687 et 6688 pour lequel il y a lieu de créer une servitude de canalisation d'eau pluviale en faveur de la Ville de Thônex,



- vu le plan de servitudes élaboré par le bureau de géomètre Buffet et Boymond SA modifié la dernière fois le 19 février 2019 et qui pourrait encore subir de légères modifications,
- attendu que l'acte notarié doit encore être élaboré aux frais du propriétaire des parcelles n°6687 et n°6688, ce qui ne sera fait qu'après l'acceptation de la présente délibération,
- vu l'exposé des motifs et le plan financier présenté par le service technique communal,
- vu le préavis favorable de la commission des parcs, promenades, économie publique, emploi, voirie, cimetière lors de sa séance du 23 mai 2019,
- vu le préavis défavorable de la commission des finances, lors de la séance du 6 juin 2019,

sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

par 11 voix pour, 1 voix contre et 9 abstentions, soit à la majorité

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 265'000,- en vue de finaliser le concept Thônex ville propre et de compléter les actions entreprises jusqu'à ce jour comprenant le remplacement des bacs à fleurs, l'aménagement d'un giratoire, l'entretien du parc situé à l'arrière de la salle des fêtes et sa liaison piétonne avec le quartier Etienne-Chennaz.
2. D'accepter la constitution d'une servitude de distance et vue droite en charge de la parcelle n°4446 de Thônex, propriété de la Ville de Thônex au profit de la parcelle n°6687 de Thônex (issue du DM 10/2017 de Thônex en cours de transcription, ex-parcelle n°3856A), d'une servitude de canalisation d'eau pluviale au profit de la Ville de Thônex grevant les parcelles n°6687 et n°6688 de Thônex et d'une servitude de passage public à pieds et à cycles au profit de la Ville de Thônex en charge des parcelles n°6687 et n°6688 (issue du DM 10/2017 de Thônex en cours de transcription, soit ex-parcelles n°3855 et n°3856B), sur la base du plan de servitude(s) élaboré par le bureau de géomètre officiel Buffet et Boymond SA le 19 février 2019 qui pourrait encore subir de légères modifications.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette dépense CHF 265'000,-, au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n°615.330 de 2021 à 2030.
5. De charger le conseil administratif de l'entier de l'opération définie dans la présente délibération et de signer pour la commune de Thônex tous les actes et pièces relatifs à cette opération.



10. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 147'600,- en vue de l'acquisition de deux véhicules voirie. (DA-19-15)

M. Marc Kilcher, conseiller administratif délégué aux parcs, promenades, voirie, cimetière explique que dans le cadre du remplacement d'un véhicule déjà existant, le service de la voirie propose deux véhicules.

L'un sera notamment très utile en prévision du développement futur sur les Communaux d'Ambilly et permettra d'entretenir l'enverr'paq qui sera installé dans les chemins connexes autour des Communaux d'Ambilly ou du site de Belle-Terre. La seconde acquisition est un véhicule d'arrosage. Il faut savoir que par le passé, de tradition, un véhicule était dédié à laver les routes. Avec les considérations écologiques actuelles, si un lavage est nécessaire après une manifestation, la préférence est donnée à mutualiser cet exercice et utiliser le budget à disposition pour d'autres véhicules qui seront plus utiles.

M. Alain Nicolet, président de la commission parcs, promenades, voirie, cimetière, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 23 mai 2019 :

Nous avons accepté à l'unanimité le remplacement de la laveuse, qui est devenue onéreuse à l'entretien après 14 ans et 4.400 heures au compteur. En fait, il nous a été proposé l'acquisition de deux véhicules voirie utilitaires au lieu de l'achat d'une laveuse, avec un montant inférieur au crédit de base sollicité, soit : CHF 147'600.-.

M. Philippe Calame, président de la commission finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 6 juin 2019 :

Les commissaires ont préavisé à l'unanimité, soit 12 voix cette demande de crédit amorti sur 8 ans.

La discussion est ouverte.

M. Stark relève que les photos de l'exposé des motifs présentent deux remorques différentes, l'une à simple et l'autre à double essieux. Il souhaite savoir si le modèle a été choisi et pense que pour des raisons de sécurité, la préférence devrait être donnée à une remorque à double essieux.

M. Kilcher informe que les véhicules n'ont pas encore été achetés et indique que la remorque à double essieux va être choisie.

Mme Mägli fait la déclaration suivant au nom du groupe PDC :

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

C'est d'un très bon œil que le PDC Thônex voit arriver cette proposition d'achats de véhicules pour nos services communaux. Alors que le sujet n'a rencontré aucune véritable opposition au sein des commissions, il peut sembler étrange que nous souhaitions faire une déclaration pour ce sujet. Et pourtant, pour le PDC Thônex, il est important d'utiliser cette occasion pour rappeler le contexte dans lequel ce crédit s'inscrit et sa symbolique qui va bien au-delà d'un simple achat de véhicules.

Ce qui est proposé ici ce soir est de renforcer l'inventaire technique et matériel de nos équipes d'interventions. En effet, la commune est en plein essor et il est extrêmement important pour le PDC d'accompagner et surtout d'anticiper ces changements par une politique intelligente et pragmatique.



Dès lors, ces véhicules qui serviront bien certainement à des interventions dans les nouveaux espaces qui s'aménagent à Thônex sont les bienvenus et constituent un élément de cette réflexion plus globale que nous devons avoir.

Le PDC Thônex salue le pragmatisme des services communaux et du magistrat Marc Kilcher qui ont préféré se passer du véhicule précédent — plutôt que de bêtement le remplacer — et de saisir l'opportunité d'anticiper et d'entamer la transition que tous nos services, je dis bien tous, devront opérer, lorsque Thônex comptera plus de 25000 habitants.

M. Knörr indique que le groupe UDC approuvera ce crédit et est particulièrement heureux que le personnel ait été associé à la décision. Le groupe UDC approuvera le crédit même s'il ne peut savoir si l'ensemble du personnel tant féminin que masculin a été questionné ou si un planning a été prévu de telle manière à ce que les véhicules soient utilisés équitablement entre hommes et femmes.

La parole n'étant plus demandée, M. Nicolet donne lecture de la délibération

acquisition de deux véhicules voirie
demande d'un crédit d'engagement de CHF 147'600,-

- vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- attendu que le service de voirie possède actuellement pour l'arrosage des végétaux un véhicule électrique Goupil et une laveuse arrivant en fin de vie qui ne sera pas remplacée,
- vu le constat d'une insuffisance de véhicules et de machines pour le traitement des trottoirs en hiver, l'entretien des revêtements stabilisés dont la superficie va en augmentant, ,
- attendu que l'acquisition de ces nouveaux véhicules s'intègre dans un programme de projection et d'adaptation des services communaux sur les divers sites de la commune en proie à un fort développement ces prochaines années,
- attendu que les véhicules envisagés comprennent des équipements polyvalents permettant de garantir les tournées d'arrosage et d'effectuer divers travaux d'entretien en fonction des saisons ou des besoins, soit :
 - un véhicule d'arrosage électrique : Goupil G4, avec plateau et cuve de 1000 litres
 - un véhicule polyvalent : type tracteur John Deere 3045R équipé d'une remorque basculante, d'une lame, d'une saleuse et d'une machine d'entretien Speed Clean pour le nettoyage des revêtements stabilisés.
- attendu que la laveuse Boschung L3, acquise en 2005, sera reprise pour un montant de CHF 8'600,-
- vu l'exposé des motifs établi par le service technique communal,



- vu le préavis favorable de la commission parcs, promenades émis lors de sa séance du 23 mai 2019,
- vu le préavis favorable de la commission des finances du 6 juin 2019,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

par 21 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 147'600,- en vue de l'acquisition de deux véhicules voirie, soit :

- un véhicule d'arrosage électrique : Goupil G4, avec plateau et cuve de 1000 litres
- un véhicule polyvalent : type tracteur John Deere 3045R équipé d'une remorque basculante, d'une lame, d'une saleuse et d'une machine d'entretien Speed Clean pour le nettoyage des revêtements stabilisés.

dont à déduire le produit de la vente de la laveuse Boschung L3 acquise en 2005 pour un montant de CHF 8'600,-.

2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense nette de CHF 139'000,- au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 6190.330 dès la première année d'utilisation soit dès 2020.

11. Projet de motion déposé dans le délai légal par le groupe libéral-radical (PLR) intitulé : « Ne polluez pas nos eaux ». (MM-19-03)

La motion est retirée.

12. Projet de motion déposé dans le délai réglementaire par les Verts de Thônex (VE) et la Gauche Sociale (GS) intitulé : « pour une égalité de fait entre les genres en ville de Thônex ». (MM-19-04)

M. Leutenegger, signataire, donne lecture du texte de la motion :

exposés des motifs :

Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

Depuis bientôt 30 ans et sous l'égide de l'article 8 de la Constitution fédérale, l'égalité entre femmes et hommes est un principe de droit en Suisse. Mais malgré des avancées certaines dans ce domaine, des inégalités de fait perdurent encore aujourd'hui dans notre société.



Ainsi les femmes gagnent en moyenne 20% de moins que les hommes à travail égal, leur volonté de déplacement dans l'espace public est bien souvent empêchée par des cas de harcèlement de rue ou encore d'architecture urbaine inadaptée et sur les 700 rues du canton de Genève portant des noms de personnalités seules 30 sont des femmes. Actuellement aucune rue portant un nom de femme n'existe encore dans notre ville.

Face à ces inégalités récurrentes,

Nous proposons la création dans notre ville d'un plan égalité pour mettre en place une série de mesures dans les 5 prochaines années pour permettre la mise en œuvre d'une égalité de fait entre les genres sur la commune de Thônex.

Considérant :

- Les constitutions fédérale et genevoise, qui prévoient respectivement à l'article 8 et à l'article 15 que « la femme et l'homme sont égaux en droit [et que] la loi pourvoit à l'égalité de droit et de fait en particulier dans les domaines de la famille, de la formation et du travail » (al. 3)
- Le règlement concernant la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et la prévention des violences domestiques (RPEgPVD), qui stipule à l'article 1 que « l'Etat a pour mission d'encourager l'application du principe de l'égalité entre femmes et hommes dans tous les domaines de la vie [...] » (al. 1),
- La loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes, du 24 mars 1995,
- Que les femmes gagnent en moyenne 20% de moins que les hommes et qu'à Genève, à travail égal, les femmes sont en moyenne payées 7,9% de moins que les hommes,
- Que la place des femmes dans l'espace public est constamment remise en question (harcèlement, architecture genrée, noms de rue à grande majorité masculin, etc.),
- Que les femmes font l'objet de discriminations liées à leur genre ou à leur statut de mère,
- Que les femmes se heurtent aussi bien au plafond de verre qu'au plafond de mère soit à l'ensemble des mécanismes économiques, managériaux et psychosociaux qui entravent la vie professionnelle des femmes du fait de leur genre ou de leur statut de mère,
- Que l'égalité proclamée depuis de nombreuses années doit se concrétiser,
- Que cette égalité de droit doit devenir une égalité de fait au sein de l'administration et des entités qui lui sont liées,
- Que l'administration communale a un devoir d'exemplarité,

le conseil municipal



d e m a n d e

au conseil administratif :

1. D'étudier dans quelle mesure l'égalité de fait entre les genres est déjà établie au sein de l'administration municipale et dans l'exercice de toutes les compétences communales.
2. De mettre en place un « plan égalité » pour parvenir dans les 5 ans à une égalité de droit et de fait entre les genres.
3. Ce plan devra établir une série de mesures visant notamment à :
 - La création d'une commission ou d'un groupe de travail sur l'égalité,
 - Dans le budget : la détermination d'un « Gender budget » soit un budget qui prend en compte la problématique de l'égalité femmes-hommes,
 - Dans les ressources humaines : à tendre à la parité pour les postes de cadres supérieurs, à privilégier le job sharing y compris à des postes de cadres, à étudier la possibilité d'instaurer un congé paternité, à étudier la possibilité d'avoir 5 à 15 jours de congé à disposition durant l'année en cas de maladie d'un enfant ou d'un proche, à favoriser le télétravail et les horaires adaptés à la vie de famille, à favoriser le temps partiel pour les hommes, à sensibiliser les membres du personnel au sexisme et à la diversité, à analyser la grille salariale avec le logiciel Logib (mis à disposition par la confédération) et à signer la charte pour l'égalité salariale dans le secteur public,
 - Dans l'aménagement des bâtiments de l'administration : à veiller à la création d'espaces d'allaitement et d'espaces mixtes disposant de tables à langer (accessibles aux hommes comme aux femmes) dans le cadre de l'aménagement intérieur des bâtiments publics à l'occasion de rénovations ou de constructions,
 - Dans l'espace public : à veiller à un aménagement extérieur permettant une accessibilité universelle (y compris aux femmes et aux personnes à mobilité réduite), à prendre en compte l'égalité dans la détermination des plans directeurs communaux, à sensibiliser les habitant-e-s à la problématique du harcèlement de rue, à favoriser les noms de personnalité féminines pour la nomenclature des rues, places, établissements publics, etc.,
 - Dans le cadre de soutiens aux associations : au moment de soutenir les associations : tenir en considération et soutenir dans la mesure des possibilités via des moyens logistiques et financiers les associations défendant l'égalité femmes-hommes,
 - Dans la police municipale : à considérer la possibilité de sensibiliser et/ou de former les agent-e-s afin qu'ils et elles aient un comportement adapté face aux situations de harcèlement ou de violences faites aux femmes,



- En matière de sport et de culture : à continuer à veiller à des installations sportives respectivement culturelles mixtes qui ne favorisent aucun des genres et à considérer de mieux répartir les subventions en fonction du genre des sportifs-ves/artistes,
- Au sein du conseil municipal et du conseil administratif : à prendre en charge aux moins une partie des frais de garde des enfants des élu-e-s pendant les séances municipales contre justificatifs et à établir des directives claires et égalitaires touchant au congé maternité et éventuellement au congé paternité des élu-e-s du Conseil administratif.

Julia Macchiavelli et Martin Germann, (Les Verts de Thônex)
Bastien Leutenegger (Gauche sociale)

La discussion est ouverte.

M. Calame donne lecture de la prise de position de l'Entente PDC-PLR :

Ce projet de la gauche est déposé dans la ligne droite de la grève des femmes. Nous sommes sensibles à une égalité entière entre les genres mais nous trouvons très opportuniste cette motion de la gauche, qui nous a habitué à des motions « faites maison » et plus courtes et non un copier/coller, sans adaptation pour Thônex d'une motion déposée ailleurs. C'est dommage car sur le fond, le PLR et le PDC soutiennent cette équité au travail.

Nous sommes tous, certes à des niveaux différents, pour des projets d'amélioration des conditions de travail pour permettre une meilleure prise en compte des femmes, des pères et pour lutter contre des discriminations. Discutons-en, au cas par cas, et non sur un inventaire que Prévert lui-même n'aurait pas su faire aussi long.

Dans le détail, nous avons quelques soucis, sans être exhaustif, voici quelques doutes, questions et informations, car il semble que vous ne sachiez pas comment est gérée la Commune.

Un budget « genré », pourquoi pas, bien que l'on ne sache pas vraiment ce que cela signifie, puisque la gauche ne nous a fait à ce jour aucune proposition concrète ces dernières années,

La proposition en matière d'aide aux associations défendant l'égalité hommes-femmes n'est pas vraiment conforme au nouveau règlement d'attribution d'aide sociale et n'avons, de mémoire, pas entendu de proposition des motionnaires pour proposer de telles associations lors de l'étude de l'attribution des subventions. Soyez dans le concret et non les vœux pieux ou les programmes de campagne jamais mis en œuvre.

De plus, la commune n'a pas attendu cette motion pour nommer naturellement des femmes à des postes de cadres (Secrétaire générale adjointe, cheffes des services de la culture, du social et de la piscine, directrice de la petite enfance, cheffe de groupe aux espaces verts, cadre supérieure à la police municipale, ...). Et l'Entente se réjouira par contre, lorsque le PS Trois-Chêne/Arve-Lac nommera une femme dans leur comité composé exclusivement de 6 hommes et lorsqu'une Conseillère municipale siégera dans leur rang ou lorsque les Verts nommeront enfin une femme au bureau du Conseil municipal. Montrez l'exemple au lieu de l'exiger des autres.



De même, appliquant des normes de classe salariale par fonction et une grille explicite de valorisation salariale de l'ancienneté, la Commune ne doit pas avoir de soucis particuliers sur une différence salariale en fonction du genre. La remise à plat des cahiers des charges du personnel, il n'y a pas si longtemps aura certainement corrigé quelques disparités venues avec le temps et les évolutions internes de certaines collaboratrices et collaborateurs.

Sur la question du local d'allaitement, il s'agit d'une obligation légale de l'OLT3 et la mairie mettra à disposition un local à la moindre demande d'une mère désirant allaiter, nous en avons eu confirmation.

Sur les lieux pour langer les enfants accessibles aux pères comme aux mères, les 2 restaurants communaux en sont déjà équipés depuis longtemps et seul peut-être un espace serait nécessaire à la salle des fêtes et une simple proposition orale au point 17 de l'ordre du jour aurait certainement permis de rendre attentif le Conseil administratif à cette question. Nous la faisons donc formellement, messieurs les Conseillers administratif, merci d'étudier et d'installer un coin à langer à la salle des fêtes accessible aussi aux pères.

De plus nous aimerions bien comprendre par l'exemple ce qu'est un plan directeur communal tenant compte de l'égalité ou ce que sont des espaces extérieurs accessibles aux femmes ou par opposition ceux qui ne le seraient pas. Nous n'avons du reste jamais entendu les motionnaires sur ces questions lors des très nombreuses séances de commission sur l'élaboration du plan directeur communal, ce qui montre bien que les motionnaires ont fait du copier/coller d'un texte qui leur a été fourni et qu'ils ne se sont pas donné la peine de l'adapter à Thônex en supprimant des clauses qui n'ont plus de sens, car le processus d'élaboration du PDCom est terminé.

La violence faite aux femmes est un problème grave et réel, mais la violence faite aux LGBT+ et dans une moindre mesure aux hommes, mérite que la sensibilisation de la police ou des collaboratrices et collaborateurs de la commune se fasse de manière large sur toutes les violences et harcèlements aux humains et non uniquement aux femmes. Toute violence est de trop, ne créons pas de division genrée dans la lutte quotidienne contre ses actes inadmissibles.

Souvent le « trop » dans les demandes est l'ennemi du bien. Cette motion en est l'exemple parfait.

Les groupes PLR et PDC refuseront cette motion.

M. Knörr signale que le terme « genré » signifie classé pour le Larousse et rien d'autre. Concernant le nom des rues, les communes proposent mais c'est le Conseil d'Etat qui décide. Depuis plusieurs années, ce dernier, sauf rares exceptions, refuse les noms propres dans les louables buts d'éviter que les ombres du passé puissent postérieurement entacher un nom mais aussi afin d'éviter tous conflits de genre. Les communes ne peuvent ainsi pas décider et M. Knörr indique que lorsque Belle-Terre s'est créé, il n'a pas entendu beaucoup de propositions de noms féminins.

M. Knörr donne ensuite lecture de la prise de position du groupe UDC :

Une élue rose verte de Vernier fait sienne une étude qui accuse les garçons adeptes du foot, de squatter le centre des préaux reléguant ainsi les filles sur les bancs. Elle veut déposer une motion favorisant l'égalité des genres dans l'aménagement des cours d'écoles.



Alors que le mondial de foot féminin bat son plein et vole de succès en succès tant par le nombre de spectateurs que de téléspectateurs, voici une élue rose verte qui affirme donc que le foot est exclusivement masculin. Comme propos dégoulinant de sexisme on ne fait pas pire. Si nous la suivons dans son raisonnement qui jugera qu'un toboggan est masculin et une marelle féminine et qu'en conséquence il / elle sont à proscrire des préaux car leur genre trop marqué.

Mais, vous avez raison pendant des siècles les femmes ont été traitées comme des esclaves, pendant des décennies elles ont été professionnellement humainement dénigrées. Il a fallu attendre le 7 février 1971 pour qu'enfin, en Suisse, le droit de vote leur soit accordé et uniquement sur le plan fédéral. C'est un jugement du tribunal fédéral qui fera tomber le dernier bastion cantonal en 1991.

Alors oui nous devons travailler pour atteindre équité et égalité mais dans le respect des genres pas dans leur gommage, leur dissolution dans le nihilisme politiquement correct et encore moins dans les quotas. Les différences existent et sont des atouts pas de contraintes. Vous parlez sport alors comme garçon essayez-vous aux agrès les barres asymétriques. Une première rotation et votre corps vous rappellera douloureusement que les différences existent.

Le groupe UDC ne vous suivra pas dans votre logorrhée argumentaire caviardé d'anglicismes agressifs et propose un amendement simple, la suppression de l'ensemble des invites à l'exception de la phrase : « La création d'une commission ou d'un groupe de travail sur l'égalité ». Ce qui donne :

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif :

- La création d'une commission ou d'un groupe de travail sur l'égalité

Si l'amendement n'est pas accepté, nous ne soutiendrons pas la motion, laquelle il sied de relever est signée par deux hommes et une femme.

M. Germann souhaite définir ce qu'est un budget genré. Il s'agit de veiller à ce que chaque poste du budget profite autant aux hommes qu'aux femmes, de veiller à ce que le budget ne soit pas discriminatoire. Concernant une accessibilité des infrastructures publiques qui respecte l'égalité de fait entre les genres, cela signifie qu'il faut prendre garde à ce que les infrastructures ne comportent pas des obstacles ou des éléments dissuasifs qui réduiraient leur attractivité pour des hommes ou pour des femmes et que chaque sexe se sente libre d'y accéder.

M. Germann remarque que la motion est remise en question sur des détails mais que les interventions précédentes n'ont pas remis en question la pertinence de ce sujet qui est de promouvoir l'égalité entre les genres. M. Germann fait remarquer que cette motion est une motion programmatique. Si effectivement ceux qui soutiennent cette motion n'ont pas pensé jusqu'à présent à vérifier si chaque vote était compatible à l'égalité de fait entre les genres, cette motion demande d'abord de faire un état des lieux pour savoir quelles sont les mesures qui ont déjà été prises et qui permettent d'ores et déjà d'assurer, du moins en partie, cette égalité de fait entre les genres. Cette motion vise à mettre en œuvre l'égalité de fait entre les genres dans l'ensemble de la politique communale. En réalité, la motion demande simplement trois choses. La première est de faire un état des lieux pour vérifier dans quelle mesure l'égalité de fait entre les genres est déjà favorisée dans la commune. Deuxièmement, la motion demande de mettre en œuvre une série de mesures concrètes dont les exemples sont mentionnées dans la motion et qui visent à réaliser cette égalité de fait dans la mesure où cela n'est pas déjà fait.



Troisièmement, la motion propose comme première mesure concrète, la création d'un groupe de travail qui pourrait être un groupe de travail consultatif sur l'égalité qui serait chargé de proposer au conseil municipal et au conseil administratif des mesures de mise en œuvre de l'égalité de fait entre les genres dans toutes les politiques communales, voire aussi de faire préalablement cette évaluation du statut de l'état actuel que demande également la motion.

Mme Macchiavelli souhaite d'abord répondre au groupe PDC qui avance que la motion est un copier/coller. La motion a été créée par un groupe égalité du canton dont Mme Macchiavelli fait partie. La motion a ensuite été adaptée par chacun aux besoins de leur commune, il ne s'agit donc pas d'un copier/coller. Mme Macchiavelli souhaite ensuite définir la notion de genre. Elle indique que le genre ne se rapporte pas au sexe biologique mais aux différents rôles sociaux qui sont construits sous l'influence de divers facteurs (urbanisation, politique, culture, religion) que Mme Macchiavelli qualifie de culture au sens large. Le genre est aussi un concept sociologique qui montre que dans les rapports sociaux homme/femme des inégalités existent. Concernant le budget, il est nécessaire d'avoir des données sexospécifiques pour prendre les bonnes décisions. Il est nécessaire de se questionner si les infrastructures envisagées par la commune répondent aux besoins de tous et comment elles vont être utilisées par chacun des sexes. Mme Macchiavelli indique que deux femmes par mois sont encore tuées en Suisse par leur compagnon ou ex compagnon car certains hommes ont de la mauvaise masculinité ou une masculinité négative. Ces hommes ont un rôle dominant et se sentent propriétaires des femmes, ce qui les pousse à être violents. Mme Macchiavelli se demande si une réaction ne serait pas déjà intervenue si deux hommes étaient tués tous les mois par leur compagne. Les inégalités existent presque partout car elles résultent d'une construction sociale en relation avec l'homme. Concernant certains chemins, les femmes ont parfois librement accès à ces chemins mais ces derniers ne sont pas éclairés et les femmes doivent ainsi prendre plus de précautions et imaginer des stratégies pour ne pas être agressées sexuellement. Le harcèlement de rue existe et certaines femmes ont peur d'aller à Graveson au milieu de la nuit car l'espace est occupé par plein d'hommes.

[Départ de MM. Uehlinger et Kilcher à 22h20]

Mme Giacobino informe qu'il y a à Genève 548 rues qui portent des noms d'homme et 41 rues qui portent des noms de femme. Les critères dans le temps étaient qu'il devait s'agir de personnes qui avaient marqué de manière pérenne l'histoire et qui étaient décédées depuis plus de 10 ans. Depuis le mois de mars 2019, chaque 15 jours, 10 plaques violettes sont apposées dans des quartiers différents portant des noms de femmes. Pour Mme Giacobino cette motion n'a pas lieu d'être puisque le nécessaire est déjà en train de se faire.

M. Knörr veut bien toucher des jetons de présence pour discuter de sa préférence à utiliser les WC hommes plutôt que ceux des femmes mais relève que les motionnaires amènent des problèmes qui n'en sont pas. Concernant la place Graveson, M. Knörr se dit également peu rassuré lorsqu'il doit y passer le soir. Il estime que Mme Macchiavelli a ouvert la boîte de Pandore en intégrant la religion à la notion de culture. La religion ne fait pas partie de la culture mais est culturelle. Intégrer la religion à la problématique risque d'ouvrir le débat sur la place de la femme dans les religions et dans une telle hypothèse, M. Knörr signale qu'il n'assistera pas aux séances.



M. Calame pense qu'il faut bien comprendre qu'autour de cette table, l'unanimité ou la très grande majorité des personnes sont favorables à améliorer la condition sur les questions d'égalité. La question ne se pose pas trop et M. Calame ose espérer que les machos autour de la table ont compris que la société devait vivre en parfaite harmonie avec tout le monde. Le problème de cette motion n'est pas de faire des actions concrètes pour cette égalité et pour la protection des personnes agressées ou intimidées mais bien le fait qu'il y ait beaucoup trop de propositions dans cette motion. Le groupe PDC rejoint très volontiers les motionnaires sur la question du congé paternité et M. Calame rappelle qu'il y a 2-3 ans, le groupe PDC avait déposé une motion à ce sujet qui n'avait pas passé le cap du traitement en commission. A titre personnel, M. Calame indique que dans son entreprise, il applique davantage que ce qui est demandé dans la motion en termes d'équité par rapport aux temps partiels et aux postes à responsabilités. M. Calame indique soutenir volontiers les motionnaires sur beaucoup de questions mais estime que la motion présentée est une motion fourre-tout beaucoup trop importante. M. Calame suggère aux motionnaires de donner des exemples concrets lors des séances de commission, lorsque les projets sont présentés, pour que leur point de vue soit compris plus facilement et soutenu dans les divers projets. M. Calame se dit en outre un peu surpris par le groupe Les Verts qui dans leur récente campagne pour les prochaines élections au niveau fédéral défendent le droit des LGBT+ alors que la motion déposée est la plus genrée possible qui puisse être trouvée. La défense des LGBT+ suppose de défendre la disparition des genres et M. Calame trouve malheureusement que cette motion, qui est certes pertinente sur beaucoup de points et qui tient compte des difficultés quotidiennes des femmes dans notre société, ne soit pas plus pertinente par rapport à la ligne politique des Verts sur la question des LGBT+. Pour revenir sur la proposition d'amendement général du groupe UDC, M. Calame trouve que la proposition n'est pas forcément inintéressante et demande à M. le président une courte interruption de séance pour pouvoir en discuter avec son parti.

M. Germann souhaite donner quelques exemples concrets avant que la séance ne soit interrompue. Par rapport à l'accessibilité des équipements et des services publics, il indique que l'égalité des genres se réalise lorsque les places de jeux attirent autant les filles que les garçons. Il s'agirait aussi de veiller à adapter les horaires d'ouverture des services publics de façon à ce qu'ils soient autant disponibles pour les femmes que pour les hommes.

C'est également prévenir les discriminations des mères célibataires dans l'accès à la location des appartements communaux. C'est encore l'éducation et la prévention des jeunes dispensées par les TSHM et les correspondants de nuit ainsi que promouvoir l'égalité des genres pour lutter contre le harcèlement des rues et prévenir la violence conjugale. La motion est une motion fourre-tout puisqu'elle est programmatique et qu'elle appelle potentiellement la prise de nombreuses mesures. C'est pourquoi l'un des points essentiels de cette motion est la création de ce groupe de travail sur l'égalité qui pourrait lui se charger de faire des propositions concrètes.

[La séance est suspendue à 22h31 et reprend à 22h36]

Pour M. Knörr, faire une place de jeux qui attire davantage les filles que les garçons ou davantage les garçons que les filles s'appelle du sexisme. Il estime que les motionnaires sont en train de se tirer une rafale dans le pied et ne comprend pas, au nom de la lutte contre le sexisme, la volonté de créer des lieux qui attirent davantage un sexe qu'un autre.



Concernant les places de jeux, Mme Macchiaelli signale à M. Knörr qu'il s'agit de créer des places qui soient attractives autant pour un sexe que pour l'autre et non plus attractives pour l'un des deux. Elle ajoute que des analyses tendent à démontrer que sur les enfants actifs dans les préaux, ce sont les garçons qui occupent 70% des terrains des préaux.

M. Leutenegger souhaite juste rappeler que le sujet de cette motion n'est pas de mettre en avant un sexe ou un autre. Le sujet est dans le titre et vise à promouvoir l'égalité. Il ne s'agit pas d'avoir des endroits pour les filles ou pour les garçons, il s'agit d'avoir un accès identique pour les femmes, les hommes, les filles, les garçons.

La parole n'étant plus demandée, M. le président invite les conseillers municipaux à voter :

- L'amendement de M. Knörr pour le groupe UDC visant à supprimer l'ensemble des invites à l'exception de la phrase : « La création d'une commission ou d'un groupe de travail sur l'égalité »

au vote :

- l'amendement est rejeté par 12 voix contre et 9 voix pour.

Le projet de motion déposé dans le délai réglementaire par les Verts de Thônex (VE) et la Gauche Sociale (GS) intitulé : « pour une égalité de fait entre les genres en ville de Thônex » (MM-19-04)

au vote :

- Le projet de motion est refusé par 15 voix contre et 6 voix pour

13. Projet de motion déposé dans le délai réglementaire par la Gauche Sociale (GS) intitulé : « pour une piste cyclable à l'avenue de Thônex ». (MM-19-05)

M. Leutenegger, signataire, donne lecture du texte de la motion

Le groupe GS demande que les infrastructures soient améliorées afin de garantir plus de sécurité pour les cyclistes en réalisant une piste cyclable sur l'avenue de Thônex, entre le croisement avec la route de Sous-Moulin et le croisement avec la route de Florissant, étant conscient que ce tronçon est du ressort cantonal.

Pour rappel :

- Mardi 21 mai 2019 lors de la visite du chantier « Station d'Épuration de Villette (STEP) » nous avons appris qu'un espace était réservé à la création future d'une éventuelle piste cyclable.
- Le 6 février 2018 lors de la commission circulation nous avons auditionné l'association Pro Vélo qui nous a fait part du manque de piste cyclable dans cette zone.
- Une piste cyclable est une voie de circulation réservée aux cyclistes séparée physiquement de la chaussée.



Considérant les éléments ci-dessus, les conseiller municipaux soussignés

i n v i t e n t

le conseil administratif :

1. Dans un délai raisonnable
2. A étudier les moyens adéquats pour mettre en œuvre cet objectif
3. A prendre contact avec l'administration cantonal afin de lui exposer les besoins de notre commune et lui demander la création d'une piste cyclable sur ce tronçon.

Pour le groupe Gauche Sociale
Bastien Leutenegger et Joseph Camuglia

La discussion est ouverte.

M. Decrey commence par apporter quelques précisions concernant ce sujet. Les demandes de Pro Vélo ont été étudiées au niveau du conseil administratif. M. Decrey informe que le projet avait été mis en autorisation de construire mais que sur le tronçon concerné il y a des emprises sur du domaine privé notamment sur les parcelles de M. Matthey-Doret. L'Etat a proposé à M. Matthey-Doret de lui acheter les quelques mètres concernés au prix de CHF 12.- le mètre carré. M. Matthey-Doret a refusé cette offre et a demandé CHF 15.- le mètre carré. Suite à ces grandes discussions qui n'aboutissaient pas, la commune a convoqué l'Etat et M. Matthey-Doret et s'est engagée à mettre la différence qui s'élève à CHF 3'000.-. M. Matthey-Doret a remercié la commune pour son offre mais a maintenu son refus en raison d'un conflit avec le département des finances encore non résolu à ce jour. Il a ainsi signifié clairement que tant que ce problème n'était pas réglé, la situation pour ce projet ne serait pas débloquée.

A l'heure actuelle, le dossier est dans les mains d'un département de l'Etat, ce qui explique que le projet de piste cyclable n'ait toujours pas vu le jour. Le conseil administratif est donc dans le vif du sujet mais ne le maîtrise plus en raison du conflit entre M. Matthey-Doret et l'Etat de Genève.

M. Nicolet signale qu'il ne s'agit pas d'une piste cyclable mais d'une bande cyclable. Il fait remarquer au groupe Gauche Sociale que le sujet a été déjà abordé 4 fois en deux législatures sans qu'il n'y ait eu besoin qu'une motion soit déposée.

M. Decrey indique que l'autorisation prévoyait une piste cyclable à part et non un simple marquage.

M. Saudan fait la déclaration suivante au nom du groupe PDC :

Comme l'a dit notre conseiller administratif et Maire, le projet de piste cyclable est déjà en cours pour cette partie de l'avenue de Thônex. Cette motion est donc superflue. De plus les termes « dans un délai raisonnable » du point n° 1 ne veulent rien dire. Les motionnaires n'ayant pas compris qu'il fallait retirer cette motion, le PDC ne la votera pas.



M. Knörr donne lecture de la prise de position du groupe UDC :

Voilà une motion qui « fleure bon » la démagogie. En effet, depuis 2007, pas une année sans que ce sujet ne soit récupéré au moment le plus opportun !

L'ensemble des explications ont déjà été fournies. Il s'agit d'une route cantonale, en conséquence une partie des leviers légaux indispensables nous échappent.

Même si subitement réveillé de sa torpeur par un argument choc comme par exemple et au hasard la décision de notre commune de prendre l'entier des travaux à sa charge le canton décidait de céder à notre champ des sirènes la construction d'une piste cyclable ne serait toujours pas garantie.

Ni le canton ni la commune ne maîtrisent la totalité du terrain nécessaire à toute réalisation. Un propriétaire privé se refuse à céder une partie de son patrimoine.

Vous pouvez arguer du fait que la mobilité douce a le vent en poupe que justement cette motion tombe fort à propos. Force est de reconnaître que la mode a pris.

Cependant en observant les gesticulations désordonnées du Conseil d'Etat de Genève ce satellite « macronien » plus enclin à couper des arbres, bétonner des champs, masquer le soleil au moyen des futurs ghettos verticaux que de lutter pour développer une tolérance entre usagers de nos routes, oseriez-vous penser un seul instant que la sécurité des cyclistes fasse, dans notre République partie des priorités du Conseil d'Etat.

Soutenir une motion pro-vélos pourquoi pas ! Mais, expériences faites, nous avons constaté que la bonne volonté est à sens unique. Toutes ces associations qui défendent les vélos exigent la construction des pistes cyclables sur le moindre tronçon de bitume mais refuse d'accepter le moindre détour. Elles font de la sécurité leur priorité mais la majorité se prononce contre le port du casque.

Sécurité vous avez dit sécurité !

Le groupe UDC ne soutient pas cette motion tout en vous précisant que si une piste cyclable est un tronçon séparé de la chaussée pour protéger les vélos, un trottoir est un tronçon séparé de la chaussée pour protéger les piétons.,

M. Camuglia explique que les termes « dans un délai raisonnable », sont utilisés pour ne pas avoir de contraintes et donner un peu plus de marge au conseil administratif. Les sentiments de M. Knörr vis-à-vis des vélos sont connus mais M. Camuglia estime que le projet est important pour des raisons de sécurité.

M. Leutenegger souhaite rappeler que sur ce tronçon, où les voitures roulent vite et où les distances de dépassement ne sont pas garanties pour les cyclistes, les cyclistes sont particulièrement en danger. Cette motion ne demande pas autre chose que de poursuivre le travail du conseil administratif et de remettre un coup de pression. M. Leutenegger estime que refuser cette motion signifie abandonner le projet ce qu'il trouverait dommage. Il encourage les conseillers municipaux à soutenir la motion et demande un vote nominal sur cette question.

M. Knörr rappelle que le groupe des Verts a applaudi le fait que les vélos puissent emprunter les voies de bus sur la route de Jussy et fait remarquer que s'il y a un endroit où les distances de dépassement ne sont pas garanties est bien cet endroit-là.



M. Calame a bien compris l'intention des motionnaires, il estime néanmoins que la demande faite revient à enfoncer des portes ouvertes et pense que voter une motion qui enfonce des portes ouvertes n'a aucun sens. Compte tenu des précisions apportées par M. Decrey, M. Calame est d'avis qu'il serait raisonnable de retirer cette motion.

Suite à cette invitation formelle au retrait qui est faite, M. le président souhaite connaître la position des motionnaires. Ceux-ci maintiennent leur motion et demande le vote nominal. M. le président procède au vote :

- Le projet de motion déposé dans le délai réglementaire par la Gauche Sociale (GS) intitulé : « pour une piste cyclable à l'avenue de Thônex ». (MM-19-05)

au vote

- le projet est refusé par 13 voix contre, 6 voix pour et 2 abstentions selon le vote nominal suivant :

pour : (6)

M. Agraniou, M. Camuglia, M. Germann, M. Leutenegger;
Mme Macchiavelli ; M. Üregen

contre : (13)

M. Avigdor, Mme Bersier, M. Calame, M. Constantin, Mme Giacobino,
Mme Gregori, M. Knörr, Mme Mägli, M. Nicolet, Mme Oppliger,
M. Saudan, M. Stark, Mme Tercier

abstentions : (2)

M. Simoes, M. Zaugg

14. Projet de résolution déposé dans le délai réglementaire par la Gauche Sociale (GS) relatif à l'élaboration du budget 2020. (RM-19-04)

M. Leutenegger, signataire, donne lecture du texte de la résolution

Projet de résolution

Considérant :

- L'acceptation le 19 mai dernier de l'objet cantonal modifiant la loi sur l'imposition des personnes morales (RFFA cantonale)
- Que les pertes fiscales dues à cette réforme sont estimées pour la seule année 2020 à près d'un million de francs pour notre commune
- Que la population a droit à des prestations communales de qualité et répondant à ses besoins
- L'article 115 de la loi sur l'administration des communes prévoyant que le budget de fonctionnement doit être équilibré
- L'article 122 de la même loi prévoyant que s'il ne l'est pas, la commune a l'obligation de présenter un plan financier démontrant un retour à l'équilibre dans les quatre ans.



Le conseil municipal

i n v i t e

le conseil administratif

1. A présenter un budget pour l'année 2020 qui préserve les prestations actuelles, dues à la population, des baisses de recettes fiscales à venir
2. Et le cas échéant, à envisager une hausse du centime additionnel.

Pour le groupe Gauche Sociale
Bastien Leutenegger et Joseph Camuglia

La discussion est ouverte.

M. Leutenegger fait la déclaration suivante pour le groupe Gauche Sociale :

Le 19 mai dernier, les genevoises et genevois ont approuvé la réforme fiscale des entreprises au niveau cantonal. Nous y étions pour notre part opposés pour les raisons suivantes : elle engendrait un manque à gagner de 186 millions la première année pour l'Etat et 46 millions pour les communes. Elle générerait de plus des dépenses supplémentaires à hauteur de 400 millions qui n'étaient pas financées donc causent du malaise ?. Au niveau fédéral, elle était également mauvaise puisqu'elle ne réglait pas la question fondamentale de la concurrence fiscale entre les cantons et que donc la réforme cantonale ne garantissait en rien le départ d'entreprise. Pour la commune de Thônex comme l'a indiqué M. Uehlinger en avril suite à ma question écrite du mois de mars, les pertes projetées sont de CHF 900'000.- environ ce qui est important. Suite à cette votation, dans la Tribune de Genève, Mme Nathalie Fontanet excluait toute réduction des prestations à la population, c'était là une position raisonnable. Il est en effet pas normal que la population pâtisse du manque à gagner dû à cette réforme. En effet, si la RFFA profite essentiellement au plus grosses entreprises, donc celles dont nous avons besoin, elle ne devrait pas péjorer les prestations dues aux personnes qui en ont le plus besoin, c'est là une question de justice sociale. Je vous engage donc à suivre les traces de Mme Fontanet lors de sa déclaration, à voter cette résolution et à montrer à nos concitoyens et aux concitoyennes mais également au personnel de la commune, l'attachement que nous avons pour notre service public et les prestations dues à la population.

M. Calame pense que tout le monde est face à des incertitudes réelles et concrètes, y compris le département fiscal cantonal. Il y a des conséquences réelles de la RFFA qui a été votée par le peuple. En effet, comme M. Calame l'avait déjà signalé lors d'un précédent conseil municipal, tout changement de la fiscalité de l'entreprise engendre des réactions qui n'ont pas forcément été pensées de la part de ces mêmes entreprises qui veulent profiter de payer le moins de taxes possible et d'incompressibles. Tout changement dans une législation impacte des changements de comportement. Les derniers budgets et comptes tendent à montrer que les prescriptions fiscales de l'administration cantonale seront au mieux approximatives, au pire catastrophiques. Il existe une incertitude réelle que M. Calame pense partagée par la totalité des personnes présentes. Le groupe PDC estime qu'il est urgent d'attendre avant de faire des coupes dans les budgets. Le groupe PDC peut très bien vivre avec un budget 2020 déficitaire. Les éventuelles régularisations, autodénunciations et autres qui pourraient très probablement mener à un résultat positif important cette année bien supérieur à la perte basique, linéaire, calculée sans modification des comportements des entreprises. M. Calame ne pense pas que le conseil municipal doive forcément donner le signal au conseil administratif de prioriser dans les prestations pour équilibrer à tout prix le budget 2020 de la commune.



M. Calame rappelle que des discussions ont toujours eu lieu au sein de la commission des finances et au conseil municipal pour estimer si effectivement certaines rubriques, indépendamment des questions d'équilibre de budget, devaient être revues à la baisse ou à la hausse pour des considérations réelles, et le cas échéant amender le projet de budget présenté par le conseil administratif. M. Calame propose d'attendre juin 2021 pour que l'administration fiscale puisse dévoiler les premiers résultats des taxations 2020 effectivement rentrées et taxées des entreprises. M. Calame est convaincu qu'une bonne nouvelle arrivera et peut le démontrer par des calculs mathématiques simples. Les entreprises vont enfin déclarer les bénéfices qu'elles ne déclaraient pas car à 24% elles faisaient tout pour ne pas les déclarer et ne pas être taxées deux fois. Pour ces raisons, voulant laisser toute opportunité et décision au conseil administratif de présenter un budget quitte à ce qu'il soit déficitaire et pour laisser aussi bien toute décision à la commission des finances puis au conseil municipal d'approuver ou d'amender ce qui est proposé, le groupe PDC ne souhaite pas voter une résolution actuellement compte tenu de l'incertitude générale et laisser au conseil administratif sa compétence de présenter un budget comme il l'entend car cela fait partie de ses prérogatives. M. Calame souhaite rappeler à la gauche que le conseil municipal de la Ville de Genève a vu l'une de ses délibérations annulée pour non-conformité à la loi. La compétence de l'élaboration d'un budget est exclusivement du ressort du conseil administratif. Le conseil administratif propose un budget et les conseillers municipaux font leur travail en le discutant, en l'amendant, en le refusant ou en l'acceptant. M. Calame suggère de laisser le conseil administratif faire le budget en âme et conscience et les conseillers en discuteront cet automne. Compte tenu de l'incertitude qui découle de la votation sur la RFFA, le groupe PDC refusera ce projet de résolution.

M. Knörr fait la déclaration suivante pour le groupe UDC :

C'est avec une certaine impatience que le groupe UDC attendait ce point de l'ordre du jour. Nous espérons bien voir la Gauche Sociale dissenter sur la maxime : « C'est tellement plus beau quand c'est inutile ».

Vous n'êtes pas sans savoir qu'une résolution n'a qu'une faible portée, sa valeur équivaut à un « Vœux pieux » libre à l'exécutif de se draper dans la toge de Ponce Pilate.

Cette dernière motion tient-elle alors lieu de « billet d'excuse » pour vous dispenser de participer aux prochaines commissions des finances ou au vote du budget en plénière ?

Nous voulons tous un budget équilibré, qui préserve les prestations dues à la population. Pour cela notre devoir est de chercher un consensus. Ce dernier ne peut être équitable et honnête qu'après débats. Débats clos par des votes démocratiques. Lors d'un vote vos voix auront mille fois plus de valeur, de poids que votre petite résolution.

Mais pour bien faire il faut convaincre tant ses adversaires que ses partenaires et ce n'est pas toujours chose aisée.

Il est nécessaire de préparer les séances, étudier les dossiers, la documentation, lire, contrôler, annoter, consulter, voir même se plonger dans une encyclopédie ou parcourir la presse.



Toute cette activité déployée à de grands défauts ! Elle est particulièrement chronophage et se pratique dans l'ombre sans témoin.

Alors à l'approche des élections, on se retrouve devant le politburo nu comme un ver. Pour éblouir ses partisans, point de drapeau rouge à brandir au-dessus d'une barricade, rien de rien, mis à part le discret et loyal travail de parlementaire communal. C'est pourquoi à la satisfaction du labeur bien fait, d'aucun préfère empiler motion et délibération et ce soir il faut dire que nous avons été comblé.

Bien que l'écologie soit à la mode l'UDC ne recyclera pas cette résolution et votera contre.

A M. Knörr qui semble insinuer que le groupe Gauche Sociale ne participe pas aux commissions et au conseil municipal, M. Leutenegger signale qu'il ne l'a jamais entendu faire une quelconque proposition. Les membres de la Gauche Sociale font des propositions dans le cadre de leur mandat de conseillers municipaux. M. Leutenegger est arrivé en 2018 et ne croit pas avoir manqué à son devoir de conseiller municipal. La résolution ne demande pas d'ôter au conseil administratif sa prérogative d'élaborer le budget mais elle vise à envoyer un message au conseil administratif afin qu'il préserve les prestations à la population et faire un budget allant en ce sens.

M. Knörr ne reprochait pas aux membres de la Gauche Sociale de ne pas faire leur travail de conseillers municipaux mais leur reprochait de vouloir attirer la lumière sur eux en enfonçant des portes ouvertes. Ce n'est pas avec une résolution qu'un budget se prépare. Pour atteindre un but dans le budget, un travail des conseillers municipaux est nécessaire mais ce travail n'est pas visible et il est dès lors inutile d'empiler les motions. Le travail de conseil municipal ne se limite pas aux délibérations et aux motions, il y a tout l'à-côté qui est le travail principal. M. Knörr fait remarquer qu'à chaque fin de législature, il y a tout à coup une avalanche de points à l'ordre du jour qui arrivent. M. Knörr ne mettait pas du tout en doute les qualités des membres de la Gauche Sociale qu'il respecte.

M. Leutenegger indique que déposer des projets de motion et de résolution fait partie de son rôle. En outre, il demande un vote nominal pour ce projet de résolution.

La parole n'étant plus demandée, M. le président procède au vote :

- Le projet de résolution déposé dans le délai réglementaire par la Gauche Sociale (GS) relatif à l'élaboration du budget 2020 (RM-19-04)

au vote :

- le projet de résolution est refusé par 15 voix contre, 5 voix pour et 1 abstention selon le vote nominal suivant :

pour : (5)

M. Camuglia, M. Germann, M. Leutenegger, Mme Macchiavelli, M. Üregen

contre : (15)

M. Avigdor, Mme Bersier, M. Constantin, Mme Giacobino, Mme Gregori, M. Knörr, Mme Mägli, M. Nicolet, Mme Oppliger, M. Saudan, M. Simoes, M. Stark, Mme Tercier



abstentions : (2)
M. Agraniou, M. Zaugg

15. Propositions du conseil administratif

Le conseil administratif n'a pas de propositions.

16. Questions écrites :

Messieurs les conseillers administratifs répondent aux questions écrites posées lors du conseil municipal du 14 mai 2019 :

M. Philippe Decrey, maire et conseiller administratif délégué aux transports, répond à la question posée par :

16.1. M. Philippe Calame concernant la suppression des cartes CFF journalières

En préambule, M. Decrey informe que le conseil administratif n'a reçu aucune lettre officielle des CFF concernant la possible fin des cartes journalière commune à fin 2020. Cependant, le comité de l'ACG s'est penché sur cette éventuelle modification du régime de cette carte journalière et a relevé que celle-ci présente l'avantage d'encourager l'utilisation des transports publics et qu'il s'agit d'une prestation appréciée par l'ensemble des habitants d'une commune. Au nom de l'ensemble des communes genevoise, le comité de l'ACG a communiqué à l'association des communes suisses, qui planche actuellement sur ce sujet, que les communes étaient favorables au maintien du statut quo concernant cette prestation en précisant que toutes facilitations apportées en lien avec l'achat des cartes journalières par le biais des démarches en ligne seraient positivement accueillies. Il est bien entendu que le conseil administratif suit de près l'évolution de ce dossier et interviendra en cas de besoin auprès des diverses entreprises de transports concernées.

M. Calame remercie le conseil administratif pour cette réponse écrite par le comité de l'ACG qui n'a effectivement certainement pas attendu sa question pour donner suite. M. Calame apprécie particulièrement que la question des démarches en ligne ait été discutée car cela pourrait fortement simplifier les démarches des communiers.

En l'absence de M. Pascal Uehlinger conseiller administratif délégué aux finances, M. Philippe Decrey répond à la question posée par :

16.2. M. Bastien Leutenegger, portant sur les subventions communales au voyage de fin de législature des conseillères et conseillers municipaux.

Le coût du voyage s'élève à CHF 2'220.- par personne, avec un supplément de CHF 440.- pour les chambres individuelles. Comme cela se fait depuis plusieurs dizaines d'années, une réserve est attribuée annuellement par le biais du budget de la commune à cette sortie. Le montant accumulé pour cette dernière pour 2019 s'élève à CHF 111'000.-



La participation demandée aux personnes qui sont invitées à ce voyage est calculée de la manière suivante :

- conseiller municipal en fonction : CHF 400.-
 - conjoint : CHF 600.-
- ancien conseiller municipal : CHF 1'000.-
 - conjoint CHF 1'000.-

Un supplément de CHF 300.- est demandé aux personnes qui désirent loger en chambre individuelle.

M. Leutenegger remercie M. Decrey pour cette communication. M. Leutenegger trouve le montant extrêmement élevé compte tenu de la situation financière de la commune et pour un voyage de fin de législature. Si le but est de resserrer les liens entre les conseillers municipaux pour qu'ils puissent travailler correctement, le voyage devrait a priori se faire en début de législature. M. Leutenegger estime que ce voyage revient quand-même à s'offrir des vacances avec l'argent du contribuable.

Puis, il est donné lecture d'une nouvelle question :

- 16.3. M. Joseph Camuglia, concernant les supports métalliques pour banderoles.

Messieurs les conseillers administratifs,

Depuis l'automne 2017, sur divers emplacements de la commune, des supports métalliques pour banderoles ont été installés afin de remplacer les vaubans.

Fort de constater qu'à plusieurs reprises ces supports sont vides.

Questions :

1. Quel est le taux d'occupation d'ordre d'information communale (prévention routière, manifestations, etc..) ?
2. Combien de structures ont été posées ?
3. Y-a-t-il d'autres utilisateurs pour cet espace ?
4. Est-ce aussi utilisé à des fins publicitaires ?
5. Ne serait-il pas possible que ces supports soient supprimés pendant une longue période sans affichage afin d'avoir une autre image de la commune que des supports vides ?

D'avance je vous remercie pour votre réponse.

17. Propositions individuelles et questions

17.1. Velospot

A M. Stark qui s'enquiert de la situation de Velospot sur la commune, M. Decrey indique avoir reçu l'information non officielle que Velospot souhaitait retirer ses vélos mécaniques pour les remplacer par des vélos électriques à un prix de CHF 5'000.- par vélo.



Les communes qui ne souhaiteraient pas disposer de cette offre verront leur convention résiliée. M. Decrey n'a pas encore reçu de réponse officielle mais signale qu'il a avisé Velospot que la commune ne renouvellerait pas la concession. Il ajoute que l'Etat est actuellement en train d'étudier un projet de vélos et de scooters en libre-service. Lors d'une séance, les communes ont demandé que le travail soit davantage axé sur les vélos que sur les scooters.

17.2. Travaux - pont de Sous-Moulin

A M. Knörr qui souhaite savoir si les travaux sous le pont de Sous-Moulin se termineront à temps, M. Decrey indique qu'il l'espère mais rappelle que la gestion est faite par l'Etat. La seule information dont il dispose est que l'entreprise allait procéder au démontage du pont, ce qui devrait se faire relativement vite.

M. Knörr fait remarquer qu'un retard des travaux risque de perturber fortement le trafic sachant que l'office cantonal du trafic a unilatéralement décidé de fermer le goulet de Chêne-bougeries du 29 juin au 25 août.

Sur la fermeture du goulet de Chêne-Bougeries, M. Decrey fait savoir que l'OCT a donné des instructions claires et nettes aux communes de ne fermer aucune routes durant le mois d'août. Une déviation est donc prévue sur l'avenue de Thônex. Une autre problématique va encore se poser par rapport au pont et les travaux du stade de football situé entièrement sur la commune de Thônex. Le crédit avait été voté à la condition que le chemin Floraire soit mis à double sens et M. Decrey informe qu'il est difficile de travailler avec la commune de Chêne-Bourg qui fait tout pour retarder le projet. M. Decrey se dit d'ailleurs très déçu de la manière de travailler de la commune de Chêne-Bourg avec ses communes voisines.

17.3. Interventions en commission

M. Zaugg donne lecture de la déclaration suivante :

Mesdames, Messieurs,

Suite à la commission des écoles, jeunesse qui s'est tenue le jeudi 16 mai (avril ?) 2019, en tant qu'auditeur et en tant que conseiller municipal indépendant, je comprends que je ne puisse pas voter les divers points qui sont à l'ordre du jour lors des commissions et également le fait d'y prendre la parole. En revanche lorsque des commissaires posent des questions et que je désire intervenir, je passe une feuille avec mes questions qui y figure afin que les intervenants puissent répondre. Mais lors de cette commission Monsieur Richard STARK, président de la dite-commission, m'a sciemment ignoré et les questions que j'avais donné à l'une des commissaires n'ont pas pu être posées. Je trouve cette attitude tout à fait scandaleuse et j'espère que cela ne se répètera pas à l'avenir.

Je profite de ces divers afin que mes questions figurent sur le PV de la séance. La sécurité pour nos enfants n'a pas de prix c'est pourquoi je les pose ce soir.



Ma première question est la suivante, pourrait-on mettre en fonction le radar situé sur l'avenue de Thônex et ce définitivement ? Il a été constaté que le feu de signalisation lorsque celui-ci est rouge, des véhicules passent quand même. Y en a marre de ce genre d'incivilité, faudra-t-il attendre un accident pour que celui-ci soit en fonction.

Seconde question, le chemin longeant l'avenue Adrien-Jeandin, y a-t-il eu des contrôles sur cette partie de route car il est légion que des véhicules remontent l'avenue par ce tronçon et roulent de surcroît avec des vitesses inadaptées.

Ne pourrait-on pas y dissuadés ce genre d'énergumènes afin d'y placer des gendarmes couchés cela permettra d'y rouler à une vitesse de 20 km/h.

Merci

M. le président se permet un commentaire en indiquant à M. Zaugg qu'il ne pense pas qu'il soit autorisé à intervenir dans les commissions que ce soit par petits papiers ou par la parole. Si un commissaire décide de prendre les questions de M. Zaugg et de les faire siennes, il peut les poser, mais elle seront posées par ce commissaire et figureront au procès-verbal comme étant été posées par lui. M. le président ne trouve pas scandaleux de respecter le règlement qui ne prévoit pas de droit aux auditeurs d'intervenir en commission.

M. Stark rappelle à M. Zaugg qu'il est auditeur et qu'à ce titre, il n'a pas à s'immiscer de quelque manière que ce soit avec les commissaires autour de la table. Il suggère également à M. Zaugg, quand ce dernier assiste à une commission, d'avoir la délicatesse de s'asseoir sur une chaise et de ne pas se vautrer sur une table. Il ajoute qu'il existe un règlement qui s'applique à tout le monde et qu'il appartient à M. Zaugg de le respecter.

M. Zaugg répond à M. Stark qu'il n'a pas l'autorisation de s'asseoir sur une chaise considérant que la plupart des conseillers municipaux siègent, ce qui est légal. La seule possibilité qu'il lui reste est de s'installer sur une table à proximité. M. Zaugg ne comprend pas pourquoi ses questions lorsqu'elles sont écrites et transmises à un commissaires ne pourraient pas être posées. Il signale que sa manière de faire ne pose pas de problèmes dans les autres commissions.

M. le président estime que ces situations doivent se régler en commission avec le président concerné. Il ajoute que si les questions de M. Zaugg avaient été prises par un commissaire, elles auraient pu être posées par ce dernier qui se les seraient appropriées. En aucun cas, les questions ne doivent être posées par un commissaire qui ne siège pas.

Pour M. Decrey, le terme d'auditeur est clair. Un auditeur n'a pas à poser de questions en commission, peu importe la manière de le faire.

17.4. Fermeture goulet de Chêne-Bougerie – plan de circulation

Par rapport à la circulation, Mme Giacobino souhaite savoir si la commune de Thônex va être informée des dispositions prises par la commune de Chêne-Bourg en lien avec la fermeture du goulet.



M. Decrey indique que les plans de circulation vont dépendre d'un arrêté de l'OTC. Dès l'ouverture d'un chantier, un arrêté prévoit les voies de circulation mises à disposition suite à une fermeture de route. Le document n'a pas encore été reçu par la commune mais M. Decrey propose de le faire parvenir par e-mail aux conseillers municipaux dès qu'il l'aura lui-même reçu.

17.5. Tournage au cimetière

A M. Stark qui souhaite savoir si le conseil administratif est au courant qu'un tournage s'est déroulé au cimetière le mois dernier, M. le président indique que le tournage avait été annoncé. M. Stark estime qu'une information à toute la population aurait été nécessaire.

17.6. Publicités Rive Gauche Magazine

A M. Knörr qui souhaite savoir si les publicités pour l'espace culturel du Bois-des-Arts qui figurent dans le journal Rive Gauche Magazine sont payées par la commune, M. Decrey répond par l'affirmative.

La parole n'étant plus demandée la séance est levée à 23h26

Le président

Le secrétaire

M. Bruno Da Silva

M. Philippe Guex